Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 60 (1924)

Heft: 18-19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXme ANNÉE
Nos 18 et 19

23 AOUT
1924

L'ÉDUCATEUR

DIEU HUMANITÉ PATRIE

SOMMAIRE : COMPTE RENDU DU XXIe CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE : *IIe assemblée générale : Discussion du Rapport de M. Marcel Chantrens sur l'Ecole unique.*

XXIe CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Genève, 10-13 juillet 1924.

Compte rendu publié sous la direction de Robert Dottrens, directeur d'écoles à Genève, Secrétaire général du Congrès. (Suite [1]).

IIe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Discussion du rapport de M. Marcel Chantrens, instituteur à Territet :

L'Ecole unique

Samedi 12 juillet, Victoria Hall.

M. Marcel CHANTRENS présente son rapport en ces termes :

Je me suis inspiré tout au long de mon rapport ; — ceux d'entre vous qui l'ont peut-être parcouru l'auront sans doute remarqué ; — de deux constatations essentielles.

La première, c'est l'absence (dans les systèmes neuchâtelois et vaudois) *d'un degré d'enseignement spécialement préparatoire aux études professionnelles.*

La seconde, c'est l'inégalité manifeste des enfants devant l'instruction secondaire.

De ma première constatation, de beaucoup la plus importante, j'ai conclu qu'en se souciant de la formation d'une élite intellectuelle bien plus que de la formation d'une élite professionnelle, *les législateurs avaient inconsciemment commis l'erreur de penser que le travail peut se passer de cadres éclairés* et que la richesse matérielle et morale du pays dépend bien plus de la bonne instruction d'un ingénieur, par exemple, que de la bonne instruction d'un chef d'atelier. *Erreur* que les progrès actuels de la science appliquée ont mise en vive lumière : *aujourd'hui*, il n'y a plus comme hier une seule Elite (par un E majuscule), *il y a des élites*, qu'on peut classer en deux catégories générales : *l'élite du travail ou professionnelle et l'élite de la pensée ou intellectuelle.* Toutes deux concourent, dans la mesure où on a su les cultiver, à la prospérité générale du pays.

[1] Voir le *Bulletin corporatif* de la S. P. R. du 2 août et l'*Educateur* des 2 et 16 août 1924. Le présent numéro est le deuxième des numéros *doubles* (32 pages) et **supplémentaires** que le bureau de la Société pédagogique romande a décidé de consacrer au compte rendu du Congrès de Genève.

D'où ma première thèse : « *La prospérité générale du pays dépend de la valeur de ses élites professionnelle et intellectuelle.* »

J'ai conclu ensuite de ma première constatation que pour remédier à ce défaut, *il convient de rebâtir notre vieil édifice scolaire* d'après le plan suivant :

a) un rez-de-chaussée primaire, où sont réunis tous les enfants sans distinction aucune et où se fait le triage en vue soit de l'école primaire supérieure, soit de l'école secondaire.

b) *un entresol, primaire supérieur*, destiné en particulier à ceux qui se préparent aux études professionnelles.

c) *un premier étage et un second étage*, enfin, *secondaire et supérieur*, destiné à ceux qui se préparent aux professions libérales.

D'où ma thèse deuxième : « L'*organisation scolaire comprend* :

1. *l'école primaire*, destinée à l'ensemble des enfants ;

2. *l'école primaire supérieure* et les écoles spéciales, destinées à l'élite professionnelle ;

3. *l'école secondaire et les établissements d'instruction supérieure*, destinés à l'élite intellectuelle.

J'ai conclu encore de ma première constatation que :

1° le programme de l'E. P. S. étant essentiellement un programme de culture intermédiaire entre le programme primaire et le programme secondaire, il doit convenir non seulement aux élèves qui poursuivent leurs études dans les écoles professionnelles spéciales, mais encore à ceux qui, non désireux de poursuivre leurs études à l'Université, demandent cependant à l'E. S. une culture générale qu'elle ne peut pas leur donner en trois, quatre ou même cinq ans, puisque le programme de culture générale de l'E. S. est réparti sur une période de sept ou huit années de travail.

2° Qui dit membre futur d'une élite professionnelle, dans le cas qui nous occupe, dit élève bien doué sous le rapport des dons de l'esprit et capable en particulier de suivre avec fruit l'enseignement spécial des écoles professionnelles, et dit par conséquent élève ayant obtenu au cours de la dernière année passée en primaire ordinaire une moyenne suffisante (à fixer par canton) dans les branches de français et d'arithmétique, qui sont les branches de touche, si je puis dire ainsi, de l'esprit de finesse et de géométrie qui caractérise les intelligences bien équilibrées.

3° et, par conséquent, le certificat d'études primaires supérieures est la condition *sine qua non* d'admission aux écoles professionnelles.

D'où ma thèse N° IV : L'école primaire supérieure a pour double fonction de préparer aux études professionnelles (études pédagogiques exceptées) et de donner un complément de culture aux élèves qui ne se destinent ni aux études professionnelles, ni aux études supérieures. Elle admet sans examen les élèves ayant achevé avec une moyenne suffisante de français et d'arithmétique le programme du degré supérieur de l'école primaire populaire. Le certificat de fin d'études qu'elle délivre donne seul accès, et sans examen, aux écoles professionnelles.

J'en ai conclu enfin (toujours de ma première constatation) :

1. qu'il convient de décharger l'école secondaire du devoir que lui impose

explicitement la loi neuchâteloise et implicitement la loi vaudoise, de préparer aux études professionnelles, puisque, outre des raisons d'ordonnance générale de notre édifice scolaire, il est avéré :

a) que le programme de l'école primaire supérieure est plus souple que celui de l'école secondaire et qu'il se prête mieux que lui aux variations de forme et de but rendues nécessaires par la diversité des écoles professionnelles ;

b) que la préparation pédagogique des maîtres de l'enseignement primaire supérieur les met mieux en état que les maîtres secondaires d'enseigner la partie positive du programme primaire supérieur ;

c) que dans telle école professionnelle vaudoise les résultats obtenus par les élèves d'origine primaire sont égaux et même légèrement supérieurs à ceux obtenus par leurs camarades d'origine secondaire ;

2. qu'il convient en outre de décharger l'école secondaire de la responsabilité de donner une culture générale aux élèves qui ne se destinent ni aux études professionnelles, ni aux études supérieures ; — j'ai dit tout à l'heure pourquoi et je le répète en deux points :

a) une culture acquise en 3, 4 ou 5 ans ne peut être taxée de générale : elle est inachevée, tronquée, puisque, de l'aveu même des maîtres secondaires, une culture complète ne peut s'obtenir qu'en 7 ou 8 ans de travail ;

b) cette culture en raccourci présente le double danger de discréditer l'enseignement secondaire et de former des esprits superficiels.

D'où la première partie de ma thèse N° V :

« L'école secondaire a pour unique fonction de préparer aux études supérieures. »

De ma deuxième constatation sur l'inégalité des enfants devant l'instruction secondaire, j'ai conclu tout d'abord :

Qu'il fallait rechercher une des causes de cette injustice dans l'existence de certaines classes secondaires préparatoires payantes où l'on forme artificiellement, — outre un certain nombre de bons élèves, — des candidats à l'école secondaire, notoirement insuffisants, mais privilégiés de la naissance ou de la fortune, et qu'il convenait par conséquent de supprimer ces « forceries », comme il convient également, soit dit en passant, de supprimer ces classes secondaires inférieures dont le programme d'instruction est le même, à peu de chose près, que celui des classes primaires correspondantes et qui, à résultats égaux, coûtent à l'Etat deux fois plus par élève que les classes primaires.

Cela revient donc à dire qu'il doit y avoir une seule et unique école élémentaire ou pré-secondaire et pré-primaire supérieure : l'école primaire fondamentale, à charge pour elle de procéder au triage de ses élèves selon leurs mérites intellectuels seulement.

D'où ma thèse N° III, qui est plutôt celle de M. Duvillard :

« L'école primaire élémentaire (degré inférieur et intermédiaire) est l'école fondamentale unique. Son organisation, ses programmes et ses méthodes doivent être assez parfaits pour permettre la suppression des classes secondaires faisant double emploi avec les classes primaires correspondantes. Dans toutes les localités où la chose est possible, les élèves seront répartis en trois catégories,

selon le degré de leur développement intellectuel et de leurs connaissances :

a) élèves ordinaires à scolarité normale ;

b) élèves retardés ;

c) élèves anormaux.»

J'ai conclu ensuite, de ma deuxième constatation sur l'inégalité des enfants devant l'instruction secondaire :

a) qu'une autre cause de cette injustice résidant dans la complaisance dont on peut être porté à faire preuve à l'égard de certains candidats à l'école secondaire imméritants, il convenait de supprimer purement et simplement l'examen d'admission à l'école secondaire, sauf à exiger en lieu et place une très bonne moyenne de français et d'arithmétique (réserve faite de l'obligation d'avoir achevé le cycle complet des études primaires dans les degrés inférieur et intermédiaire, la connaissance de ces programmes inférieur et intermédiaire primaires étant pédagogiquement indispensable pour aborder avec fruit le programme secondaire) ;

b) qu'une autre cause encore de cette injustice résidant dans le « mal d'argent » qui empêche certains parents d'envoyer tels de leurs enfants à l'école secondaire, les meilleurs moyens de démocratiser cette école secondaire étaient :

1. de la rendre gratuite pour tous ;
2. d'accorder des subsides aux élèves nécessiteux ;
3. surtout d'accorder de larges prêts d'honneur aux étudiants nécessiteux de l'Université. D'où la deuxième partie de ma thèse N° V :

« Elle admet sans examen les élèves ayant achevé, avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire populaire.

En vue de sa démocratisation, il est désirable :

1. qu'elle soit gratuite pour tous ;
2. qu'elle accorde des subsides aux élèves nécessiteux ;
3. que l'importance des bourses d'études accordées aux étudiants nécessiteux de l'Université soit sensiblement augmentée.»

Enfin, Mesdames et Messieurs, j'ai terminé mon étude par un chapitre qui me semblait devoir être traité avec l'Ecole unique, à savoir l'Ecole normale unique, mot impropre, par quoi il faut entendre non pas une institution où seraient formés en commun les maîtres de tous les degrés d'enseignement, mais bien :

1. la formation générale « secondaire », si je puis dire, des maîtres primaires aussi bien que des maîtres secondaires, non pas en classe spéciale, mais en commun avec les élèves secondaires de toute destination ;
2. la formation professionnelle « universitaire » commune, dans une certaine mesure, aux futurs instituteurs et professeurs.

J'ai fondé ma prétention sur les avantages suivants :

a) amélioration de la culture générale de l'instituteur ;

b) élargissement de la conception qu'il se fera dès lors de la façon d'envisager sa tâche et par conséquent bénéfice pour l'enseignement ;

c) unification de l'esprit d'enseignement, dans les deux degrés primaire et secondaire et par conséquent tout bénéfice pour l'unité du pays ;

d) enfin et surtout rapprochement des deux corps enseignants, trop souvent séparés par des malentendus ; d'où ma dernière thèse :

« Dans l'intérêt général de l'enseignement, il est désirable :

1. que les candidats à l'enseignement primaire reçoivent une culture générale secondaire complète, baccalauréat inclus ;

2. que les candidats à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire reçoivent en commun à l'Université des cours théoriques et pratiques de pédagogie. » (*Applaudissements.*)

La discussion générale est ouverte.

M. Baatard, professeur au Collège de Genève.— Il me semble que ce qui manque parfois dans un congrès pédagogique, c'est le sens de l'opportunité, le sens de l'adaptation de nos discussions et de nos résolutions.

En 1884, lors du congrès scolaire romand, tenu à Genève, s'est posée la question de savoir comment à l'école primaire déjà, l'enfant pourrait être mieux préparé à sa profession future, et en particulier s'il était possible d'introduire les travaux manuels à l'école primaire. Cette déclaration est peut-être pour vous une révélation et peut-être avez-vous cru que ce n'est qu'aujourd'hui que l'on s'occupe de travaux manuels à l'école primaire.

Vingt ans après, — c'est comme dans les romans de Dumas, — on les a supprimés. Maintenant ils reviennent sur le tapis, peut-être sous une forme un peu différente.

Aujourd'hui, M. Chantrens pose une grande question, celle de l'enseignement secondaire avec son raccordement à l'école primaire. Il me semble que la pensée prédominante de l'auteur est qu'il y a actuellement trop peu de jeunes gens qui soient à même de faire des études secondaires. Hélas ! cela n'est pas tout à fait conforme à la vérité. Vous êtes ici dans une ville qui vous accueille avec le sourire le plus gracieux, mais si vous saviez combien il y a de médecins, de pharmaciens, d'avocats, vous ne prendriez pas des mesures pour en augmenter le nombre.

M. Chantrens a raison quand il veut que l'instruction secondaire soit mise à la portée de tout le monde, mais il devrait compléter ses conclusions en disant que l'instruction secondaire doit opérer une sélection des intelligences et des capacités. C'est d'ailleurs ce qui est dit quelque part dans le rapport, mais cela ne figure pas dans les conclusions. Pourtant tel est le problème qui se pose à nous. A l'heure actuelle nous voyons des jeunes gens qui fréquentent des salles d'études uniquement parce que les parents les y envoient, par snobisme, ou bien peut-être encore parce que, s'ils n'apprennent pas grand'chose, ils pourront toujours s'en tirer au moyen de leçons particulières et qu'en fin de compte à l'Université ils arriveront toujours à un diplôme.

Il faudra en revenir à la réalité et bien comprendre que l'Université n'est pas seulement ce temple de la Science dont on parle quelquefois, mais une école professionnelle supérieure. L'Université prépare à sa profession le médecin, l'avocat, le théologien et, dans certaines écoles spéciales, comme c'est le cas à Genève, elle prépare aussi le chimiste. En effet, l'école de chimie n'est en somme qu'une partie de notre Université. C'est donc à l'Université qu'on acquiert la

préparation professionnelle nécessaire à certaines carrières, dans lesquelles le rôle intellectuel est prépondérant.

Il ne faudrait pas croire qu'il suffit de suivre des cours à l'Université pour pouvoir immédiatement gagner sa vie ; cela ne va pas tout seul. En définitive, quand les jeunes gens sortent de l'Université, c'est encore l'argent qui joue son rôle. Si vous voulez être avocat, il faudra faire un stage de deux ans au moins dans une étude, sans rien gagner. Pour les médecins, il faut faire un stage dans les hôpitaux, ensuite à l'étranger. Il y a donc de grandes dépenses à faire avant de pouvoir profiter de la carrière universitaire que l'on a embrassée. Il ne faut pas croire qu'on fera le bonheur de tous les enfants en les orientant vers les carrières universitaires. Nous devons revenir à une conception plus exacte de la réalité.

Je demanderai à M. Chantrens de bien vouloir introduire dans sa conclusion N° V un nouveau paragraphe qui pourrait être ainsi conçu : « Qu'elle fasse la sélection des capacités. »

Par cette adjonction, le rapport répondra mieux aux nécessités de l'heure présente. Ce serait une erreur profonde de donner à l'opinion publique l'impression que nous avons l'idée que pour faire le bonheur des enfants, il faut à tout prix leur faire faire des études secondaires et universitaires.

Dans un pays voisin du nôtre, qui est représenté ici par le directeur de l'enseignement primaire, que j'ai eu le plaisir d'entendre hier soir, on a des concours. Si une école supérieure a 200 places et qu'il se présente 1200 candidats, on ne va pas tout de suite mettre en adjudication la construction de cinq ou six bâtiments pour loger les mille candidats de trop. Il y a 200 places ; 1200 candidats, 200 admis. Je crois que ce qui fait la force de la nation française, ce sont précisément ces concours. Il y a en ce moment en France trois hommes (que je ne veux pas citer, mais que vous connaissez tous) qui sont arrivés à la force du poignet et par le moyen des concours. L'un d'eux est le fils d'un ouvrier lithographe. On nous dit de temps en temps, pour nous faire plaisir, que l'on vient chez nous pour nous copier, mais nous, nous devrions nous inspirer de ce qui se fait en France à cet égard. Il faut abandonner ce snobisme qui veut que ce soit bien porté de faire des études secondaires, qu'on soit un cancre ou non. La vie est courte et après tout celui qui fait des études et qui n'a pas les moyens de les faire est encore un malheureux.

Mais M. Chantrens a touché un autre problème qui nous a agités à Genève ces derniers jours, c'est celui de la préparation du corps enseignant. Je me permettrai de reprendre la parole quand il parlera de ses thèses. (*Applaudissements.*)

M. Matthey, instituteur à Neuchâtel, président de la Société pédagogique neuchâteloise. — On a dit que le rapport était un genre ennuyeux. Il est peut-être ennuyeux pour celui qui est chargé de sa rédaction, mais je n'ai éprouvé aucun ennui en lisant celui de notre collègue Chantrens. Sa lecture m'a laissé une impression très agréable, et je veux commencer par féliciter M. Chantrens pour la belle tenue de ce rapport au point de vue de la forme. La lecture de ce rapport terminée, je me suis demandé, si le titre d'école unique était bien

celui qui lui convenait. Tout à l'heure M. Baatard vous a fait remarquer qu'en somme M. Chantrens aborde un tout autre problème, celui de la réorganisation de notre édifice scolaire.

L'Ecole unique, telle que nous la concevons, c'est-à-dire l'école où vivent côte à côte les enfants des familles privilégiées et les autres, cette école unique, comme l'a dit Michelet, cité dans le rapport, elle est réalisée en fait. M. Chantrens le déclare lui-même à la page 106 de son exposé, puisqu'il dit que chez nous le 90 % des élèves inscrits au collège classique et à l'école secondaire de Neuchâtel ont fréquenté l'école primaire. M. Chantrens aurait pu répondre que le problème de l'école unique ne se pose pas chez nous comme il se pose en France. Il a donné de l'école unique une définition à laquelle je vous renvoie parce qu'elle est complète et dans laquelle il justifie en somme cette conception de la réorganisation de notre édifice scolaire.

En ce qui concerne cette école unique, je dirai qu'à Neuchâtel la dernière barrière est tombée il y a une année. Il existait à Neuchâtel une classe que nous appelions la 5e latine, où les élèves qui abordaient les études classiques pouvaient entrer à l'âge de 10 ans. Le corps enseignant primaire a toujours protesté contre cette manière de faire. Les études classiques comptaient à ce moment-là quatre années de latin. Les élèves qui entraient à 10 ans dans la 5e latine parcouraient de 10 à 11 ans un programme qui se donnait à l'école primaire en 4e année, c'est-à-dire dans la 2e année du degré moyen de nos écoles primaires neuchâteloises. On avait alors créé cette 5e latine pour permettre aux enfants des familles privilégiées de se séparer plus vite du contact des enfants du peuple. Aujourd'hui la suppression de cette classe est chose faite. Je dois dire en toute franchise que ce ne sont nullement nos arguments qui ont convaincu nos autorités, mais seulement des raisons d'économie. Je dois dire aussi que c'est peut-être de toutes les économies qui ont été faites sur le budget de l'enseignement, une de celles qui nous ont fait plaisir.

Une autre question s'est posée pour le corps enseignant primaire neuchâtelois. Le corps enseignant secondaire nous a demandé s'il ne serait pas possible de laisser entrer les enfants à l'école secondaire à l'âge de 12 ans au lieu de 13. Nous avons répondu par la négative. D'ailleurs la conclusion V de M. Chantrens soulève ce problème. M. Chantrens dit ceci :

« Elle admet sans examen les élèves ayant achevé, avec une très bonne moyenne de francais et d'arithmétique le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire populaire. »

Je vous disais donc qu'on nous demandait de laisser entrer les enfants à l'école secondaire dès l'âge de 12 ans, c'est-à-dire à l'issue de notre degré supérieur. Je regrette à ce propos qu'il n'y ait pas une coïncidence parfaite entre nos diverses législations, car ce qui s'appelle chez nous la première année du degré supérieur ne porte pas le même nom dans le canton de Vaud, par exemple. Nous avons refusé d'adhérer à cette manière de voir en disant que les enfants doivent avoir parcouru tout le programme primaire pour être à même de bénéficier d'un enseignement secondaire.

Or, M. Chantrens préconise l'entrée à l'école secondaire dès la fin du degré intermédiaire. Je dois ici, au moins en ce qui concerne le corps enseignant neu-

châtelois, faire une réserve. Si nous sommes opposés à cette manière de voir, c'est que nous nous basons sur les conditions de la législation scolaire actuelle. Nous pourrions parfaitement nous rallier à la manière de voir de M. Chantrens, parce que le problème est tout différent, et puisque M. Chantrens réserve l'école secondaire à l'élite. Dès lors, pour ceux qui veulent entrer dans une école professionnelle, c'est l'école supérieure qui leur est réservée ; une autre raison pour laquelle nous pouvons accepter la proposition de M. Chantrens est qu'il divise les élèves de l'école primaire en deux catégories :

1° l'élite ;

2° les élèves plus faibles.

Je ne voudrais donc pas que l'on croie que nous nous sommes déjugés et qu'à Neuchâtel on puisse nous dire : Mais quand vous êtes à Neuchâtel, vous êtes orthodoxes et à mesure que vous vous éloignez de Neuchâtel et que vous arrivez à Genève, cette orthodoxie disparaît et vous votez des conclusions toutes différentes. Je me défends par avance de cette accusation.

Je voudrais encore parler d'un second point. M. Chantrens désire l'entrée à l'école secondaire dès la fin du degré moyen. Nous sommes d'accord pour les élèves qui sont obligés de faire du latin. Actuellement, on exige quatre ans ; il est donc nécessaire pour ces élèves-là de quitter l'enseignement primaire à la fin du degré intermédiaire. En est-il de même pour ceux qui se vouent à l'étude scientifique ? Je ne le crois pas. M. Chantrens répond par l'affirmative et il se base essentiellement sur les conclusions du rapport d'une commission nommée dans le canton de Vaud pour s'occuper du raccordement entre les études primaires et secondaires. Cette commission préconise le latin pour tous, pour les classiques comme pour les modernes. Je dois vous dire que je ne partage pas cette admiration béate pour le latin. On a voulu démontrer — et vous avez lu comme moi de nombreux articles à ce sujet et toute la polémique récente à propos des décisions du ministre de l'Instruction publique Léon Bérard — on a voulu démontrer que le latin était une nécessité pour l'affinement de l'esprit, une gymnastique intellectuelle indispensable. J'ai même lu des articles qui allaient un peu loin. On a prétendu que ce qui fait la supériorité de l'esprit français, c'est l'attachement des Français aux humanités et que ce qui fait l'infériorité et la brutalité de l'esprit germain c'est le détachement des classiques, d'où il résulterait en somme que le progrès de l'humanité dépendrait du latin.

M. Chantrens — et j'admire son objectivité malgré son admiration pour le latin — a cité au cours de son rapport des opinions différentes, en particulier celle de M. Poincaré qui trouve qu'on pourrait arriver au même résultat avec un bon choix d'auteurs français, anglais, allemands, qu'avec de bonnes traductions d'auteurs anciens. On peut ainsi donner à l'élève une nourriture intellectuelle aussi substantielle qu'avec les textes mêmes grecs ou latins. J'estime que l'enseignement moderne peut remplir les conditions nécessaires pour être un enseignement classique. Je me permets de citer cette opinion de M. Poincaré que je n'admire pas par ailleurs. Je regrette de n'avoir jamais fait de latin, je suis par conséquent incompétent pour en discuter, mais nous avons des hommes qui sont à même de trancher le problème. J'irai même plus loin

que M. Poincaré, s'il m'était permis de le faire, vous allez peut-être prendre cela pour une boutade : cette gymnastique intellectuelle excellente du latin, nous pourrons l'obtenir en faisant faire à nos enfants l'étude d'un idiome artificiel international, tel que l'esperanto, qui leur servirait de moyen de communication avec les représentants de n'importe quelle nation. (*Approbations dans l'assemblée.*)

On me posera peut-être la question suivante : Mais alors, si vous ne voulez pas du latin pour les modernes, pour les études scientifiques, que faudra-t-il faire ? Il me semble qu'on pourrait prolonger la section A de l'école primaire qui s'arrête, dans le projet de M. Chantrens, au degré intermédiaire, on pourrait la prolonger de deux ans et ne laisser sortir de cette catégorie A les élèves qui se destinent aux études scientifiques qu'à l'issue du degré supérieur. Il faudra alors ajouter un degré pour la catégorie A, ce qui ne nous empêchera pas de créer l'école supérieure pour ceux qui se destinent à des études professionnelles pures.

Lorsque la conclusion V viendra en discussion, je me permettrai de faire des propositions précises à ce sujet. (*Applaudissements.*)

M. Strœhle, instituteur à Neuchâtel. — Je regrette un peu d'avoir à prendre la parole après M. Matthey qui a avancé devant cet auditoire une partie des arguments que j'aurais voulu apporter ici ; je veux d'abord m'associer aux remerciements adressés, très justement d'ailleurs, à M. Richard pour son beau travail sur l'école active, et à ceux qui ont été adressés à M. Chantrens pour son remarquable travail sur l'école unique. Je vois une certaine similitude entre les deux auteurs des rapports en ce qu'ils tiennent tous les deux à garder une ligne intermédiaire et à n'offenser ni la gauche, ni l'extrême droite. M. Richard a été prudent et sage de ne pas rebuter tous ceux pour lesquels l'école active présente encore quelque chose d'un peu nébuleux ; par contre, j'aurais voulu que M. Chantrens fût plus extrémiste dans plusieurs de ses propositions et en particulier dans celle du latin. Je crois qu'il y a là une sorte de tradition très respectable, comme un vieux meuble à mettre dans un musée, mais dont on ne fait plus guère usage. Je crois que le latin est destiné à disparaître (même dans l'étude des lettres), et qu'il sera réservé aux spécialistes de la philologie et de la linguistique.

On demande à des pharmaciens, à des vétérinaires d'étudier du latin ; il n'y a pas de doute que des études scientifiques leur seraient d'un beaucoup plus grand profit.

M. Chantrens a-t-il fait des études classiques ? Je n'en sais rien. S'il ne les a pas faites (il nous le dit), il est un vivant exemple de ce à quoi on peut arriver sans passer par le latin. (*Applaudissements.*) Dans ces conditions je vous prie de croire à son exemple bien plus qu'à sa parole.

Pour revenir au travail lui-même, j'aurais deux petites objections à faire : d'abord une objection de forme. Je n'aime pas le vocable d'école primaire supérieure, il est long, il renferme deux adjectifs, c'est un de trop, et de plus, on n'est pas exactement au clair sur cet organe qui est à la fois primaire et supérieur.

Il me semble qu'il y a d'abord l'école primaire, puis l'école secondaire. Je

vais peut-être heurter quelques habitudes prises, mais puisqu'il s'agit de projet, il serait préférable d'appeler école secondaire ce que M. Chantrens appelle école primaire supérieure et réserver le nom de collège, gymnase, lycée, à l'école secondaire.

Cela n'est pas indifférent. Ecole secondaire est un titre auquel les parents et bien d'autres personnes tiennent.

Un second point a été relevé par M. Matthey. Nous trouvons que M. Chantrens n'a pas encore rendu assez unique son école « unique ».

On remarque dans le système actuel d'études un escalier qu'il faudrait relever, il faudrait que tous les élèves finissent complètement le cycle de l'école primaire supérieure pour se destiner ensuite, les uns à l'élite industrielle, technique et les autres au gymnase pour passer à l'Université. C'est alors que l'école primaire serait vraiment unique.

Le principal inconvénient, c'est justement celui du latin et je suis persuadé que l'on peut faire l'expérience avec le latin comme on l'a faite avec la lecture. On a remarqué qu'en enseignant la lecture une année plus tard dans les degrés inférieurs de l'école primaire, les élèves apprenaient à lire beaucoup plus rapidement et rattrapaient en très peu de temps leurs petits camarades qui avaient commencé une année avant eux. Eh bien, je crois qu'en commençant les études classiques du latin et du grec avec des esprits plus mûrs, on arriverait à avoir des jeunes gens aussi bien préparés à la fin du gymnase. Je voudrais que la conclusion fût moins affirmative et l'on obtiendrait ce qu'a déjà demandé M. Matthey.

M. Paul Lapie, directeur de l'Enseignement primaire, Paris. — Je m'excuse d'intervenir dans une discussion où je n'aurai pas à voter, puisqu'il vous appartient de vous prononcer sur les conclusions du remarquable rapport de M. Chantrens, mais votre président vient de me dire que je pourrais peut-être être utile à votre discussion en vous indiquant comment le problème de l'école unique se pose en France.

A vrai dire, ce problème se pose en France depuis peu de temps devant l'opinion et dans la presse pédagogique. C'est à la fin de la guerre seulement que la question a été soulevée et je crois bien qu'elle nous est venue d'Allemagne. Votre rapporteur vous faisait remarquer que l'expression « école unique » remonte au XVIIIe siècle. Ce n'est pourtant que pendant la guerre que la question a vraiment pris une certaine acuité en Allemagne, par suite de l'influence morale, politique et sociale de la guerre sur le peuple allemand.

On s'est aperçu que certaines barrières élevées entre les diverses classes sociales allemandes, par l'éducation elle-même, devaient tomber. On s'est aperçu, par exemple, qu'il était absurde de réserver certaines fonctions militaires à des hommes issus de l'aristocratie. La guerre a prouvé que des hommes du peuple pouvaient parfaitement aspirer à ces fonctions militaires.

Dès lors, il s'est fait dans le peuple allemand un renouvellement d'idées d'après lequel on s'est demandé si l'éducation tout entière ne devait pas être plus démocratique et si tous les enfants ne devaient pas passer par les mêmes écoles.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette idée nous est venue en France à la

fin de la guerre, par les pédagogues allemands, alors qu'elle n'avait pas beaucoup de sens pour nous, pour la bonne raison qu'en France il y a longtemps que l'école populaire est une école unique. Il y a longtemps que l'Etat a institué une école ouverte à tous, quelle que soit la condition sociale des enfants qui lui sont confiés. En effet, les institutions scolaires françaises sont depuis longtemps démocratiques et permettent aux enfants du peuple d'accéder assez aisément à toutes les carrières libérales.

Il y a cependant une exception et c'est pour cette exception seule que la question se pose chez nous. A côté de l'école publique primaire gratuite, accessible à tous, il y a chez nous des classes primaires dans les établissements secondaires, dans les lycées et les collèges payants et qui ne sont par conséquent accessibles qu'aux enfants des classes aisées.

La question de l'école unique se ramène chez nous exclusivement à ce petit problème un peu simple : Faut-il conserver dans les lycées et les collèges des classes primaires payantes ? des classes primaires soustraites aux autorités habituelles de l'enseignement primaire et où l'on ne peut entrer qu'à la condition de passer à la caisse de l'économat ?

Voilà comment se pose la question. Elle ne touche qu'une très faible minorité d'enfants, car sur les quatre millions d'enfants qui suivent les écoles publiques, nous en avons quelques milliers seulement qui fréquentent les classes primaires des lycées et collèges payants. On peut donc dire que l'institution de l'enseignement primaire est en France une institution qui répond à l'idée de l'école unique accessible à tous et sur les bancs de laquelle les enfants du peuple, de la bourgeoisie et de l'aristocratie peuvent, s'ils le veulent, s'asseoir en commun.

Il y a cependant cette petite difficulté : les classes primaires payantes des lycées et collèges privés. Cette petite difficulté s'aggrave singulièrement dans notre pays par suite de l'existence des écoles privées qui font concurrence à l'école publique dans des proportions assez notables. A l'heure actuelle, cette question a pris une assez grande importance dans la presse, elle s'est envenimée parfois ; on en est arrivé à se dire: Si nous supprimons les classes primaires payantes des lycées et collèges, où viennent les enfants de la bourgeoisie aisée, que feront ces enfants, que feront leurs parents ? Enverront-ils leurs enfants sur les bancs de l'école primaire ordinaire ? Mais s'ils les mettent dans les classes payantes des lycées et collèges, c'est probablement qu'ils ne veulent pas que leurs enfants frayent avec les enfants du peuple ? Que feront-ils alors ? Ils les enverront dans les établissements privés ! C'est ainsi que la question de l'école unique se pose chez nous. Elle est intimement liée à la question confessionnelle. En effet, elle s'envenime du fait de la concurrence de l'école publique par l'école privée, c'est-à-dire de l'école laïque par l'école confessionnelle.

C'est pourquoi cette question, dans les débats devant le parlement et dans la presse, a un peu passionné les esprits. On a dit aux partisans de l'école unique chez nous, c'est-à-dire aux partisans de la suppression des classes primaires des lycées et des collèges : Vous voulez le monopole de l'enseignement. Le mot « école unique » a créé un malentendu. On a compris que cela voulait dire : école d'Etat exclusivement, entraînant la suppression des écoles privées. Les

partisans de cette école privée reprochaient aux partisans de l'école unique de travailler à la suppression de la concurrence privée.

Les partisans de l'école unique ont répondu qu'il ne s'agissait point du tout de cela, mais que nous pourrions supprimer les classes primaires des lycées et collèges, pour la réalisation de l'école unique, sans danger pour l'enseignement public.

Vous voyez donc comment une question tout à fait secondaire, qui ne touche pas à l'essence même de notre enseignement national en France, par suite de déviations et de malentendus qui sont peut-être inhérents à la nature même des choses, arrive à devenir une question politique et religieuse très grave qui ne se résoudra sans doute pas très facilement.

Si, après vous avoir exposé la manière dont se pose la question en France, j'essaye de poursuivre l'examen du problème et d'aborder les idées de M. Chantrens, reprises ou combattues par les précédents orateurs, je vous dirai qu'il me semble qu'en France la question pourrait être placée sur un autre terrain, celui sur lequel vous l'avez placée ce matin. Au fond la question est la suivante : Les enfants qui fréquentent l'école primaire sont-ils égaux devant l'instruction, ou si vous voulez, sont-ils égaux devant l'instruction du second degré qu'ils pourraient suivre s'ils en avaient toute liberté ?

En France, il faut bien dire que cette égalité des enfants devant l'instruction n'existe pas. Je veux dire que l'enfant riche a certainement encore chez nous une sorte de prime, lorsqu'il s'agit de savoir s'il continuera ou non ses études, par rapport à l'enfant pauvre. L'enfant pauvre intelligent n'a pas encore chez nous tous les moyens de développer son intelligence, moyens qui sont à la disposition de l'enfant riche et dont il peut user même s'il n'est pas intelligent.

Nous avons bien le système des bourses avec leurs concours, qui permet à un certain nombre d'enfants pauvres intelligents d'accéder soit à ce que nous appelons l'école primaire supérieure, soit à ce que nous appelons l'école secondaire, lycée ou collège. M. Baatard faisait remarquer ce matin que ce système des bourses avait donné de bons résultats chez nous en permettant à un certain nombre de nos dirigeants actuels d'arriver à la situation qu'ils occupent, bien qu'ils fussent de familles extrêmement modestes. Je ne veux pas médire du système des bourses, j'en ai moi-même profité. Mais je suis pourtant obligé de constater que ce système n'est pas parfait, qu'il est même tout à fait insuffisant.

En ce qui concerne l'enseignement primaire supérieur, par exemple, l'année dernière, j'ai pu constater que sur six candidats aux bourses — six enfants susceptibles de poursuivre des études au delà des écoles primaires — un seul en avait obtenu une. Je ne puis pas m'empêcher de penser que parmi les cinq autres il y en avait certainement plusieurs qui auraient été capables de développer leur intelligence d'une façon plus complète et rendre à la société, des services plus éminents que ceux qu'il rendront s'ils ne peuvent pas continuer leurs études.

Si je rappelle mes souvenirs d'enfance, je me souviens de camarades qui me valaient au point de vue intellectuel et qui n'ont pas pu continuer leurs études parce que ce système des bourses est notoirement insuffisant.

Maintenant se pose le problème extrêmement grave soulevé par M. Baatard, de savoir s'il faut laisser tout le monde poursuivre les études secondaires. Si tous ceux qui ont un bagage intellectuel suffisant acquis à l'école primaire élémentaire poursuivent des études secondaires, ne va-t-on pas par cela même encombrer les carrières libérales, ne va-t-on pas créer des déclassés, des malheureux ?

Il y a trop de médecins, trop d'avocats, disait ce matin M. Baatard. Ce n'est pas seulement à Genève que ce phénomène se produit, mais aussi en France et nous pourrions vous donner des exemples caractéristiques.

Je crois qu'il y a deux moyens de sortir de cette difficulté. C'est d'abord de créer une sélection non seulement à la sortie de l'école secondaire, mais même à l'entrée. La proposition a été faite tout à l'heure de faire entrer sans examen dans l'enseignement secondaire les enfants bien doués de l'école primaire. Je me demande si on ne serait pas obligé tout au moins en France d'établir une sélection à l'entrée même de l'enseignement secondaire ; et s'il est utile d'élargir le concours de bourses, il faudra quand même maintenir un concours.

Je ne suis pas un partisan très enthousiaste des concours. M. Baatard a bien voulu rendre hommage aux écoles qui se recrutent par concours ; mais d'autres disent que ces concours sont trop stricts parce qu'ils éliminent un grand nombre de candidats qui ont de la valeur, ils créent un surmenage dans nos classes des lycées et collèges, ils créent une préparation étriquée et un peu trop semblable à ce qu'on appelle le chauffage qui stérilise les esprits au bout d'un certain temps. Nous avons des candidats qui se préparent deux ou trois fois à un concours et qui par conséquent sont pour ainsi dire fixés devant le même but, devant le même programme et dont l'esprit subit un véritable arrêt de développement.

Mais nous trouvons que les concours ont tout de même de la valeur. Si nous voulons remédier à ces inconvénients, nous trouvons qu'il faut établir un concours très large à la fin de l'école primaire, ou bien s'en tenir à la haute moyenne. Si l'on ne veut pas créer de déclassés, il faut faire une véritable révolution sociale qui consistera à remplacer les professions libérales par de véritables fonctions libérales. A l'heure actuelle vous donnez une bourse à un enfant et il devient médecin ou avocat. Il sort de l'Université avec un diplôme en poche, il attend la clientèle quelquefois longtemps, quelquefois il est, comme le disait tout à l'heure M. Baatard, inutile à la société ; il ne tarde pas à s'aigrir, il devient nuisible ; si nous voulons qu'il tienne sa place, il faut que nous lui assurions son existence, il faut que les fonctions d'avocat ou de médecin deviennent des fonctions publiques en nombre limité avec la sécurité et la stabilité que donnent les fonctions publiques.

Evidemment, ce serait une véritable révolution sociale, mais il n'est pas sûr que nous ne soyons pas obligés d'en arriver là, et il y aurait à le faire des avantages évidents.

J'ai déjà peut-être un peu abusé de la parole, mais je voudrais bien dire quelque chose encore qui n'exprimera pas peut-être l'état de la question en France telle qu'elle se pose à l'heure actuelle, mais plutôt une vue personnelle.

Je crois bien que la question de l'école unique ne devrait pas se poser simplement pour l'école élémentaire ; elle devrait se poser aussi pour le deuxième degré ; pour le stade qui correspond à l'âge de 12 à 15 ans et non pas simplement pour le stade qui correspond à l'âge inférieur.

Dans notre pays tout au moins, dès 12 ans l'enfant sort de l'école élémentaire et il y a une diversité d'orientation excessive.

L'école unique, comme je vous le disais tout à l'heure, est à peu près réalisée chez nous en France pour l'âge de 6 à 12 ans, mais à partir de 12 ans les uns iront à l'école primaire supérieure, d'autres à l'école professionnelle, appelée chez nous, l' « école pratique du commerce et de l'industrie ». Depuis 12 ans donc les enfants qui avaient été sur les mêmes bancs à l'école primaire, prennent des directions toutes différentes et même presque hostiles. J'estime pour ma part qu'on devrait s'efforcer de conserver cette unité pour le stade de 12 à 15 ans ; j'estime que nous devrions avoir en France des établissements où ceux qui veulent être des artisans, ou qui veulent appartenir à une première élite du monde industriel et commercial et ceux qui se destinent aux carrières administratives, aux professions libérales, seraient en commun.

Il y a actuellement une séparation que je crois funeste à l'esprit national. Il y a des hommes éminents qui prétendent qu'il faut cette séparation : Henri Bergson disait qu'il fallait des établissements spéciaux où l'on ferait du latin et d'autres où l'on n'en ferait pas. Il voulait une séparation complète.

Je crois que c'est une erreur, et les divisions qui existent chez nous entre l'enseignement primaire supérieur d'une part et l'enseignement secondaire et professionnel d'autre part sont des divisions fâcheuses.

Tout à l'heure j'entendais M. Strœhle critiquer l'expression « école primaire supérieure ». Il disait que c'était trop long, qu'il y avait deux adjectifs contradictoires en somme, car si cette école est primaire, elle n'est pas supérieure et vice versa. C'est une remarque que j'ai faite au sujet de l'école primaire supérieure française. Tantôt on la confond avec l'Université, bien qu'il s'agisse d'enfants de 12 à 15 ans, tantôt avec une école primaire élémentaire.

Il faudrait arriver à des études où se trouveraient réunis les enfants qui se destinent à des carrières distinctes. Je crois que l'on trouverait facilement un programme qui leur soit commun, quelle que soit leur orientation future. Après tout, que des enfants de 12 à 15 ans se destinent à suivre l'Université, par conséquent à devenir médecins, avocats, professeurs, ingénieurs, ou qu'ils se destinent à une profession plus rapidement rémunératrice, il y a un certain nombre de notions : français, histoire, géographie, éléments des mathématiques, sciences physiques et naturelles, qui peuvent être donnés en commun et avec les mêmes méthodes.

On dit qu'il ne faut pas employer les mêmes méthodes pour ceux qui iront ensuite à l'Université, qui par conséquent auront tout le temps de faire leurs études pendant de longues années, que pour ceux qui doivent prendre une profession vers 18 ou 19 ans. Pour ces derniers, il faudrait hâter et condenser les études.

Pour répondre à cette objection, on peut dire qu'un choix doit être fait dans les notions qui seront distribuées aux enfants de 12 à 15 ans et qu'il faut

n'en retenir comme fond commun, que ce qui est à la fois nécessaire pour le développement de l'intelligence, pour la culture du jugement, pour ce que nous appelons la culture générale et ce qui peut être utile directement aux professions qui seront choisies plus tard.

En d'autres termes, Mesdames et Messieurs, il y a dans la préparation de notre jeunesse plusieurs degrés à distinguer. Je crois pour ma part qu'il y en a au moins trois. Nous devons préparer les enfants à la vie suivant qu'ils devront prendre leur profession vers 12 ou 13 ans, ou bien plus tard vers 18 ans, ou bien plus tard encore vers 25 ans. D'après les milieux économiques ou les aptitudes intellectuelles, vous pouvez constater que c'est vers l'un de ces trois moments-là que l'enfant, suivant son degré d'intelligence ou ses facultés économiques, est amené à prendre sa profession et à entrer dans la carrière active.

L'école primaire élémentaire prépare d'une part ceux qui prennent leur profession vers 12 ou 13 ans et, d'autre part, ceux qui peuvent continuer leurs études à l'école du second degré que je ne caractérise pas autrement pour ne pas créer de confusion. Un certain nombre de jeunes gens s'arrêteront à ce second degré pour prendre immédiatement leur profession, tandis que d'autres continueront leurs études à l'Université. Pour ce second degré, comme pour le premier, j'estime que nous pouvons trouver un programme commun appliqué par des méthodes communes, satisfaisant les aspirations différentes des deux catégories d'élèves qui s'y trouvent.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, j'emploierai une autre expression. Votre rapporteur dit qu'il faut préparer une élite intellectuelle et une élite professionnelle. Je dirai volontiers qu'il y deux degrés dans chacune de ces élites professionnelle et intellectuelle : il y a à préparer d'une part, les chefs d'industrie s'il s'agit de l'éducation professionnelle et les membres des professions libérales, ingénieurs, professeurs, avocats, etc. La préparation des chefs des grandes entreprises industrielles, commerciales ou agricoles se fait à la Faculté, après une longue préparation dans les écoles secondaires.

A côté de cette élite, il y en a une autre que j'appellerai, si vous voulez, inférieure — bien qu'elle ne soit pas inférieure à la masse, mais inférieure seulement à celle dont je viens de parler — et qui comprend des positions moyennes, des positions intermédiaires pour lesquelles nous avons aussi à préparer les enfants. C'est pour cette préparation de la seconde élite que l'école primaire supérieure, ou du second degré, est nécessaire. J'estime que cette école du second degré doit être une école unique, comme celle du premier degré. Il est indispensable pour l'unité morale du pays que ces fonctions moyennes de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des administrations publiques, etc., soient préparées sur les mêmes bancs, par les mêmes études, afin qu'elles aient un fond commun d'idées soit en littérature, soit en sciences.

Je vous demande pardon d'avoir indiqué très sommairement et, par suite, peut-être, d'une manière obscure, mes propres idées sur cette question : Je suis partisan de l'école unique en ce qui concerne l'école élémentaire et le degré moyen. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Bovet. — Je m'excuse de prendre la parole après l'admirable exposé que vous venez d'entendre. J'aimerais cependant revenir à nos cantons suisses et souligner ce que vous avez tous senti, j'en suis certain, dans le beau rapport de M. Chantrens, et qui, dans le débat de ce matin, nous élève au-dessus des questions d'organisation et de programmes : c'est un sentiment profond qu'il y a ici une question de justice qui est en jeu. (*Applaudissements.*)

A mon avis, le rapport de M. Chantrens pourrait être intitulé, comme la Fondation pour l'avenir à laquelle on a fait allusion une ou deux fois déjà, « la justice sociale en éducation ». Il s'agit de savoir dans quelle mesure cet idéal peut être réalisé chez nous.

Il me paraît, comme à M. Baatard, qu'il y a dans le rapport de M. Chantrens beaucoup de choses excellentes et importantes dont on ne trouve pas la mention dans les thèses et il me paraît que pour se rapprocher de cet idéal de justice auquel je viens de faire allusion, il est en effet indispensable de compléter la thèse N° V dans l'esprit qui nous a été exposé par M. Baatard.

Il me paraît aussi qu'il serait indispensable d'enrichir la thèse N° III de ce que M. Chantrens a dit dans son rapport, de ce qu'il nous a dit en particulier de ces écoles de Vallorbe que je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement et dans lesquelles on est arrivé à faire gagner aux élèves bien doués de l'école primaire un temps considérable en les sélectionnant. Je crois que maintenir tous les élèves de l'école primaire sur le même plan sans tenir compte de leurs capacités, n'est pas indispensable aux principes de l'école unique. Quand nous parlons d'école unique, ce que nous voulons dire c'est l'égalité de droit pour tous. Mais si nous pouvons, par des arrangements ingénieux, faire gagner du temps à quelques-uns de ceux qui auront plus tard à poursuivre leurs études, je crois qu'il est extrêmement important d'en tenir compte et il me semble que de même que notre enseignement primaire s'est enrichi dans les villes et a progressé par la sélection qui s'est opérée de ceux qui étaient d'abord tout à fait arriérés et anormaux et ensuite des élèves faibles, de même aussi la sélection des élèves bien doués, doit faire partie du programme de cette organisations que nous esquissons.

On a mentionné à plusieurs reprises les concours. Quelque admiration que nous ayons pour les Français qui ont passé par l'école normale supérieure ou telles autres grandes écoles dont on nous rappelait les noms, je ne crois pas me tromper en pensant que l'évocation du système des concours a fait passer un frisson dans le dos d'un certain nombre de ceux qui sont ici. N'oublions pas, en effet, ce que nous avons dit hier. N'oubliez pas, vous, membres de la S. P. R., que vous avez protesté à plusieurs reprises contre l'institution d'un examen pédagogique des recrues. Si vous mettez à la fin de l'école primaire un concours, j'ai bien peur que ce concours ne soit qu'un examen des connaissances. Et alors, les belles résolutions que vous avez prises hier seront réduites à néant.

Il me paraît tout à fait indispensable de lier les deux questions que nous étudions dans ce congrès. C'est dans la mesure où l'école primaire s'inspirera davantage de l'école active que la sélection pour les études secondaires pourra être faite de la façon la meilleure. Et nous sentons tous que si nous pensons

un peu de mal par instants des écoles secondaires telles que nous les connaissons, c'est parce qu'elles ne sont pas suffisamment inspirées de ce même idéal de la méthode active, c'est parce que dans l'enseignement secondaire il est beaucoup plus difficile, par suite de circonstances que je n'ai pas à énumérer ici, de réaliser ce que nous pouvons faire dans l'école primaire, cet appel aux intérêts réels et à l'action spontanée de l'élève.

Néanmoins, me semble-t-il, ce qui est essentiel dans ce débat, quoique nous le placions sous les auspices de cet idéal de justice, ce qui est très important, c'est que nous en bannissions tout esprit de caste. Vous laissez entendre qu'il y a des privilégiés de la fortune qui ne veulent pas s'asseoir sur les mêmes bancs que les enfants du peuple. Mais il ne faudrait pas que par réaction légitime contre ce sentiment-là, nous nous laissions emporter en sens inverse, et je me permettrai, en ma qualité de Neuchâtelois, de protester contre une des expressions dont M. Matthey s'est servi tout à l'heure. Il vous a dit que si on avait maintenu une cinquième classe latine sans latin, ce qui semblait assez paradoxal, c'était pour que les élèves des classes privilégiées ne puissent pas être confondus avec les élèves des classes populaires. Je crois que cela n'est pas exact, car dans le rapport même M. Chantrens et dans ce que nous disait M. Matthey, vous constatez qu'il n'y a pas ce préjugé contre l'école primaire et fort heureusement. Je ne sais pas ce qu'il en était de cette classe au moment où elle a été supprimée, mais je sais ce qu'il en était au moment de sa fondation : c'était une classe incontestablement très vivante et en avance sur les classes primaires du même âge pour ce qui est de la méthode et pour ce qui est de l'esprit. Nous comprenons bien que si nos collègues de l'enseignement primaire vaudois demandent l'école unique, c'est parce qu'ils sont intimement convaincus que l'école secondair vaudoise et l'enseignement qui s'y donne sont un peu en retard sur ce qui se fait ailleurs.

C'est ainsi qu'il faut envisager la question. Nous devons nous réjouir des mauvaises classes que l'on supprime et des bonnes que l'on crée. Mais notre devoir est de faire appel par tous les moyens à la bonne volonté de tous ceux qui enseignent, quelle que soit l'étiquette de l'école. Il faut placer notre idéal très haut. Vous avez besoin de vos collègues de l'instruction secondaire. Il faut qu'un esprit de fraternité et de solidarité règne et c'est sur l'enseignement à donner aux élèves que doivent porter les délibérations.

M. Barbey, inspecteur de l'enseignement secondaire, Fribourg. — Je m'excuse de prendre la parole dans ce débat. J'était venu de Fribourg à Genève non pas pour parler, mais avant tout pour m'instruire et j'ai profité de la lecture des deux excellents rapports qui ont été présentés et des discussions très approfondies et très objectives qui ont suivi. Je m'excuse de prendre la parole après tant de personnes compétentes et cependant je vous prie de ne considérer que ma bonne volonté et mes intentions de sympathiser et de collaborer avec vous.

Deux ou trois observations seulement. En ce qui concerne le critère de l'école primaire proprement dite et la répartition des élèves en diverses catégories, selon leur avenir et selon la profession qu'ils ont choisie, je me suis demandé si,

à l'âge de douze ans, on peut toujours se prononcer en connaissance de cause. Sans doute, il y a une première sélection et on a insisté à juste titre sur cette sélection qu'il faut faire judicieusement.

Mais, à douze ans, on ne peut pas encore dire d'une manière certaine ce que deviendra un enfant. D'autre part, cette sélection doit comporter en elle-même la nécessité d'observer davantage l'enfant quand il est sur les bancs de l'école primaire et j'aurais souhaité qu'on eût insisté sur ce côté-là de l'éducation.

Il est important d'observer l'enfant, d'avoir des points de contact avec la famille pour que cette dernière et l'école travaillent d'un commun accord. Il faut aussi habituer l'enfant à s'observer lui-même pour qu'il puisse se décider selon ses aptitudes, selon ses goûts. C'est une chance de succès et je souhaite que l'on insiste un peu sur cette nécessité d'observation de l'enfant. Il me semble aussi que cette sélection pourrait être continuée, car il arrive fréquemment que des élèves admis dans une école secondaire, dans un gymnase ou dans une école normale, se révèlent insuffisants. Voilà pourquoi cette sélection devrait être continuée au delà de l'école primaire et il importe qu'au fur et à mesure que l'on avance, on recrute les meilleurs éléments ; mais il importe aussi de ne pas repousser à l'arrière-plan un trop grand nombre d'enfants qui, par trop de largeur de vue ou de bienveillance, ont été admis à un degré supérieur.

En ce qui concerne la préparation des futurs instituteurs, je souscris en grande partie à toutes les observations qui ont été faites, à tous les désirs qui ont été exprimés et en particulier, je suis absolument d'accord que l'instituteur n'aura jamais une culture générale trop avancée. La tâche de l'instituteur est difficile, elle est délicate, elle est plus difficile que celle d'un professeur d'Université, puisqu'il s'agit de donner à des enfants sans connaissances toute une culture indispensable et élémentaire. Pour cela, il faut beaucoup de tact, beaucoup de savoir-faire, beaucoup de méthode, et l'instituteur ne sera jamais trop bien préparé et n'aura jamais une culture générale trop avancée. En ce qui concerne l'idée du baccalauréat, j'ai l'impression que c'est une idée difficilement réalisable. Si l'on veut parler du baccalauréat ès lettres ou du baccalauréat classique, on exige généralement huit ans d'études et il faudrait encore ajouter les années de préparation nécessaires pour arriver à ce baccalauréat. Il me semble que ce serait beaucoup demander que d'exiger huit années d'études préparatoires.

Cela n'empêche pas d'établir une relation entre la formation littéraire et la culture générale qui doit donner à tout jeune homme ou jeune fille qui veut s'avancer vers les études supérieures, une maturité suffisante ; il est nécessaire d'établir une liaison entre les différentes préparations.

Au point de vue de l'enseignement de la langue française, je dirai qu'à Fribourg, puisque c'est mon canton que je représente ici, j'ai toujours eu l'impression que l'on exigeait trop de nomenclatures, trop de définitions plus ou moins abstraites. On étudie les éléments du style, on apprend plus ou moins par cœur la biographie de nos grands écrivains, mais on ne cherche pas assez à interpréter les textes, à les approfondir, à entrer en contact d'idées et d'âme

avec les auteurs. Sous ce rapport, on ne donne pas une instruction littéraire suffisante. Il y a une certaine réforme à envisager dans la préparation des programmes d'enseignement.

Permettez-moi encore un fait. On a constaté à Fribourg, depuis bien des années, qu'il y avait pléthore d'instituteurs. On a constaté aussi que certains instituteurs admis dans la carrière à la suite de leurs études normales et de leur brevet d'instituteur, obtenu parfois bien médiocrement, ne brillaient pas et n'obtenaient pas dans leur enseignement des résultats désirables. On a pris alors une mesure que je suis heureux de vous signaler ici. On est arrivé par ce moyen à éliminer un certain nombre d'instituteurs de manière à ne plus avoir de déclassés, évitant ainsi chaque année la nomination d'instituteurs qu'on ne peut pas placer. Parmi ceux qui se présentent à l'examen, on choisit les meilleurs. La sélection s'opère même dans les années d'études. On est actuellement occupé à la revision du programme du brevet d'instituteur primaire et à cette occasion on a prévu à Fribourg que désormais on exigerait une plus forte préparation pour les études pédagogiques proprement dites. Cela existe déjà dans la plupart des cantons ; je reconnais que nous étions en retard sur ce point, mais je suis heureux d'annoncer à ce congrès que désormais on n'admettra plus aux études normales, qui durent quatre ans, que les candidats qui ont fait au moins deux ans d'études secondaires, en plus de l'école primaire.

Je n'en dis pas davantage, votre temps est précieux. Mais je tiens à souligner que les rapports que nous avons entendus soit sur l'école active, soit sur l'école unique, tendent à orienter encore davantage la jeunesse, la génération qui monte, vers la vie.

C'est en somme le principe très beau, très noble, très important de l'école pour la vie qui est envisagé dans les rapports, et je suis heureux de constater que ces questions ont été traitées d'une façon tout à fait remarquable. (*Applaudissements.*)

M. Chantrens, rapporteur. — M. Baatard a critiqué, très gentiment d'ailleurs, mon rapport. Je ne voudrais pas faire l'injure à M. Baatard de supposer qu'il l'a mal lu, mais il me permettra de lui dire tout de même qu'en sa qualité de professeur de mathématiques, il a lu très attentivement la partie chiffres et statistiques, mais un peu moins le texte.

M. Baatard me reproche de laisser entrer trop d'élèves à l'école secondaire. S'il avait lu la page 131 du rapport, il aurait constaté que j'écris : « Car cet enseignement est de ceux qui ne sauraient être vulgarisés. Il est d'essence aristocratique, en ce sens que les spéculations philosophiques et métaphysiques ne conviennent qu'aux intelligences supérieures qu'on ne rencontre pas aussi communément qu'on serait tenté de le croire. Sous le rapport des dons de l'esprit, la nature s'est montrée une marâtre envers plus d'enfants qu'il n'eût été désirable... C'est dans cette certitude que Renan a pu dire que « l'élévation intellectuelle sera toujours le fait d'un petit nombre ». Et c'est dans ce même sentiment que nous proposons de réserver l'école secondaire à cette minorité d'élèves dont les mérites sont véritablement transcendants. » (*Applaudissements.*)

Ceci ressort également de la seconde partie de la conclusion V ainsi rédigée : « Elle admet sans examen les élèves ayant achevé, avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire populaire. »

Or, on conviendra qu'ils sont peu nombreux les élèves qui obtiennent une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, à moins qu'à Genève il se trouve beaucoup plus de merles blancs qu'ailleurs.

M. Baatard me reproche ensuite de n'avoir pas prévu la sélection avant l'entrée à l'école secondaire. Là encore, monsieur Baatard, je suis navré de constater que vous avez mal lu mon rapport, car à la page 82, je dis ceci :

« L'école primaire est, dans son ensemble, l'école naturelle de la masse et, dans ses débuts, l'école fondamentale et obligatoire pour tous. A ce dernier titre, elle procède elle-même à la sélection des intelligences, qu'elle soumet à un régime de travail légèrement accéléré, et qu'elle destine soit à l'école primaire supérieure, soit à l'école secondaire. »

La sélection est donc bien prévue. M. Baatard voudrait qu'elle soit faite à l'école secondaire ; je demande qu'elle le soit à l'école primaire, parce que les maîtres primaires qui ont leurs enfants sous les yeux pendant cinq ou six ans sont mieux à même de juger des aptitudes que les maîtres secondaires qui examinent les élèves pendant cinq ou dix minutes. (*Applaudissements.*)

M. Baatard me reproche encore de considérer l'Université comme une institution d'éducation désintéressée et pas assez pratique. Je vous prends encore en défaut et je regrette de vous dire qu'à la page 83 de mon rapport j'écris :

« L'école secondaire n'a donc pas sa fin en soi, elle n'est que le commencement d'une série d'études dont l'enseignement des Facultés est le couronnement Elle est réservée au petit nombre des privilégiés de l'intelligence qui se consacrent à l'enseignement et aux carrières libérales, et qui doivent constituer un jour l'élite intellectuelle. »

C'est tout ce que j'avais à répondre à M. Baatard.

M. Matthey a également adressé quelques critiques à mon rapport. Je comprends ses scrupules, mais je suis certain qu'il pourra rentrer à Neuchâtel avec la conscience en paix. Je ne vois pas en effet en quoi le texte de ma conclusion V s'oppose au désir de nos collègues neuchâtelois. Quand j'écris : « Elle admet sans examen les élèves ayant achevé, avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire populaire », cela veut dire implicitement qu'il faut que les élèves de l'école secondaire aient au moins parcouru le programme intermédiaire ; libres seront les cantons de décider que cela n'est pas suffisant, et d'obliger les élèves de la division scientifique à faire encore une année de primaire supérieure. Dans tous les cas, ma conclusion V ne s'oppose nullement au désir de M. Matthey.

Je n'ai pas étudié la question de détail concernant les « scientifiques » et les « classiques », parce que je suis incompétent en ces matières et ensuite parce que j'estime que c'est aux maîtres secondaires à édicter une loi d'application sur la question.

M. Bovet me reproche de dire d'excellentes choses dans mon rapport dont il n'est pas fait mention dans mes conclusions. Il voudrait voir figurer quelques-unes de ces choses dans les thèses. Il voudrait voir en particulier modifier ma thèse N° III en y faisant entrer, si je me souviens bien, quelque chose de ce qui se passe à Vallorbe. Je ne vois pas ce que pourraient gagner mes conclusions à signaler ces faits.

Je dois avouer que j'ai été quelque peu surpris de voir attaquer la conclusion III, parce que c'est une conclusion qui a été présentée à Neuchâtel par M. Duvillard et, en général, tout ce qu'il présente est parfait. (*Applaudissements.*)

J'imagine aussi qu'il ne serait pas de mise de nous déjuger quatre ans après avoir voté cette conclusion.

Je vous demande en conséquence de ne rien changer à cette conclusion qui est suffisamment longue. Si vous y apportez des changements, il en sera un peu comme de certains chapeaux de dames qui coûtent très cher au mari, mais qui qui sont à tel point touffus, qu'on ne sait plus si ce sont des nids d'oiseaux ou des plates-bandes.

Je vous prie donc d'accepter cette conclusion telle qu'elle est, sinon l'idée centrale de mon chapitre ne ressortira pas clairement. (*Applaudissements.*)

M. le directeur de l'Enseignement secondaire à Fribourg me demande si l'on peut toujours discerner les aptitudes des enfants à l'âge de 12 ans. Je me demande si l'enfant sait beaucoup mieux ce qu'il désire devenir à l'âge de 13, 14 ou 15 ans.

M. le directeur de l'Enseignement secondaire de Fribourg pense que certains élèves se développent beaucoup plus tard. Je suis d'accord, mais c'est l'exception. On cite souvent le cas de Victor Hugo qui était un cancre en français au lycée. H. Poincaré ne valait pas grand'chose non plus en mathématiques. Je répondrai à M. Barbey que mon système n'est pas rigide ; je n'ai pas établi des cloisons étanches entre l'école primaire supérieure et l'école secondaire. Je conviens parfaitement que si un élève constate au bout d'un ou deux ans qu'il s'est fourvoyé à l'école secondaire, il faut lui donner la possibilité de changer d'appartement ; mais il faut pourtant se décider une fois et il me semble que l'âge de 12 ans peut être considéré comme un minimum.

C'est tout ce que j'avais à répondre aux différents orateurs. (*Applaudissements*)

M. Baatard. — M. Chantrens n'a pas compris mes observations. J'ai dit que je présenterai quelques modifications à la conclusion V.

En dépit du mauvais accueil que M. Chantrens a réservé à ma proposition, je vous demanderai que les conclusions soient la résultante des exposés du rapport, et je voudrais que la sélection des intelligences fût indiquée dans les conclusions.

C'est faire preuve d'une grande inexpérience que de prétendre qu'à 12 ans on peut déterminer ce que fera plus tard un enfant.

Nous avons parfois des enfants qui suivent l'école secondaire jusqu'à 15 ans seulement. A Genève, par exemple, nous avons l'école professionnelle qu'ils quittent à 15 ans en possession de magnifiques certificats. Il leur arrive de ne

pas pouvoir mordre aux études du Collège, études allant de 14 à 19 ans. Nous avons aussi des élèves de l'école primaire qui entrent au Collège à 12 ans, et qui s'aperçoivent au bout d'un ou deux ans qu'ils ne peuvent pas mordre au latin, bien qu'ils soient arrivés avec de magnifiques certificats. Il est donc contraire à l'expérience pédagogique de prétendre qu'à 12 ans, la décision peut être prise d'une manière irrévocable. On ne peut pas donner à l'instituteur primaire, comme cela se fait à Genève, la responsabilité de déterminer par des certificats quels sont ceux qui peuvent passer à 12 ans au Collège ou à 13 ans à l'école professionnelle. Il y a 37 ans que je pratique l'enseignement et je n'ai jamais vu qu'on puisse ainsi prendre une décision.

Quand je parle de sélection au cours des études secondaires, il s'agit d'une sélection qui doit s'opérer sur les sept années d'études secondaires et non seulement après la sortie de l'école primaire.

Or, cette sélection n'est pas indiquée dans les conclusions et je demande qu'elle le soit.

La discussion générale est close. Le président demande à l'assemblée de passer à l'examen des thèses.

Thèse I. — Cette conclusion est adoptée à l'unanimité.

Thèse II. — M. STROEHLE. — Je demande de remplacer le terme d'école primaire supérieure par école secondaire et celui d'école secondaire par gymnase ou tout autre terme correspondant.

M. CHANTRENS . — Je m'y oppose formellement et je vous prie de ne pas vous en laisser imposer par le dangereux appui qu'a donné M. Lapie à cette idée. Je suis opposé à la proposition de M. Stroehle, parce que l'école primaire supérieure a un caractère primaire et non pas secondaire. Si vous appelez école secondaire une école primaire supérieure, quel titre donnerez-vous à une école secondaire ? L'école primaire supérieure a un caractère primaire parce qu'elle a un seul maître et aussi parce que son enseignement a un caractère plus positif et moins désintéressé que celui de l'école secondaire.

Je m'oppose aussi à ce changement pour des raisons de sentiment, — est-ce peut-être un peu puéril ? — parce que je crois que le terme d'école primaire a été si fortement dénigré que si l'on pouvait lui redonner de la considération, on en retirerait tout bénéfice.

Nous vous demandons donc de ne pas faire vôtre la proposition de M. Stroehle.

La proposition de M. Stroehle est repoussée.

La conclusion II est mise aux voix. Elle est adoptée telle que l'a présentée M. Chantrens.

Thèse III. — M. Pierre BOVET. — Je tiens à faire remarquer à M. Chantrens (chapeaux de dames mis à part) qu'il admet dans son rapport que les élèves bien doués, aptes à passer dans les écoles secondaires forment $^1/_7$ des classes de l'école primaire. Cela fait donc un rapport de 14 % et M. Duvillard nous a démontré naguère que les élèves faibles représentaient le 15 %. Par conséquent, si on estime désirable de créer des classes spéciales pour les élèves qui représentent le 15 % d'une classe primaire, il serait logique et tout à fait dans l'esprit

du rapport de M. Chantrens de prévoir des classes d'élèves bien doués, puisqu'ils représentent à peu près le 14 % des élèves de l'école primaire.

Si M. Chantrens ne veut pas dépasser le nombre de trois dans les catégories qu'il prévoit, — et je l'admets aussi, — on peut laisser tomber les élèves anormaux, qui n'ont rien à voir dans la question de l'école unique. Il serait dans l'esprit même de cette sélection de prévoir que les élèves bien doués pourraient être mis à part. Je remarque — je ne l'avais pas lu assez attentivement tout à l'heure — que la phrase au milieu de la conclusion III est extrêmement importante, et j'en félicite M. Chantrens.

« Son organisation, ses programmes, ses méthodes doivent être assez parfaites pour permettre la suppression des classes secondaires faisant double emploi avec les classes primaires correspondantes. » Cela me paraît essentiel.

M. Chantrens. — Je ne vois pas en quoi ma conclusion s'oppose à l'idée de M. Bovet. Si l'on décide de créer des classes ordinaires à scolarité normale, c'est dans cette catégorie-là qu'iront les élèves bien doués dont on dit qu'il y a $^1/_7$ dans les classes primaires. Je ne vois pas la nécessité d'indiquer, dans les conclusions, une nouvelle classe d'élèves encore mieux doués que les élèves à scolarité normale. Je répète que je voudrais que mes conclusions soient l'expression de l'idée centrale de chacun de mes chapitres. Si vous entrez dans trop de détails, cette idée centrale disparaîtra. Je m'oppose donc à l'amendement de M. Bovet.

M. P. Bovet retire son amendement.

M. Strœhle. — M. Chantrens ne tient pas à ce qu'on ajoute quelque chose à son rapport. Il acceptera peut-être qu'on y enlève une phrase.

J'ai été heureux d'entendre, il y a un instant, M. le directeur de l'Enseignement primaire en France demander pour son pays, nation démocratique par excellence, que l'école unique soit prolongée jusqu'à 15 ans.

Tout ce qu'il a dit pour la France, nous pouvons l'appliquer à notre pays. J'ai été heureux d'entendre M. l'inspecteur de l'enseignement secondaire de Fribourg dire qu'à 11 ou 12 ans on ne pouvait pas faire une sélection. Ces deux messieurs nous ont dit bien plus éloquemment que j'avais essayé de le faire, qu'il faut repousser plus loin la sélection que ne le fait M. Chantrens dans son rapport. C'est pour cette raison que j'ai demandé de supprimer la parenthèse « des degrés inférieur et intermédiaire », de sorte que la première phrase de la conclusion deviendrait : « L'école primaire élémentaire est l'école fondamentale unique. » Il ne s'agirait donc plus seulement des degrés inférieur et intermédiaire, mais aussi du degré supérieur de l'école primaire.

M. Malche. — Je ne voudrais pas reprendre à mon compte un amendement auquel son auteur, M. Bovet, semble vouloir renoncer. M. Chantrens me permettra toutefois d'attirer son attention sur une difficulté : à savoir qu'il y a dans son texte même une contradiction. La phrase que l'on vient de vous citer et que j'avais déjà soulignée : « Son organisation, ses programmes et ses méthodes doivent être assez parfaits pour permettre la suppression des classes secondaires faisant double emploi avec les classes primaires correspondantes » suppose qu'il y aura des classes primaires correspondantes fortes et sélectionnées. Nous

venons d'entendre que la sélection intelligente et psychologique est à la base du principe de l'école unique. Je constate alors que dans le texte on prévoit des classes de ce genre, tandis qu'on n'en parle pas dans les conclusions.

Nous sommes ici en congrès d'éducateurs et évidemment vous pouvez supposer qu'il y aura des organisations ou des cantons où l'on créera quand même ces classes d'élèves forts. Cela peut se prévoir, pour Genève en particulier, où la question est agitée. Il est possible que nous ayons très prochainement des classes supérieures primaires, des cinquièmes et des sixièmes fortes. C'est une question qui se pose de savoir si vous gagnerez quelque chose en ne disant rien de cette question et en vous mettant dans la situation de vous trouver dépassés d'ici quelques mois par la réalité des faits.

Je ne crois pas que nous demanderions à M. Chantrens une modification qui puisse lui être bien pénible, mais j'estime qu'au contraire nous rentrons dans sa pensée en proposant à la lettre *a*) une petite adjonction qui permettrait une distinction des élites et leur association pour recevoir la nourriture intellectuelle dont elles ont besoin.

M. le Président. — Nous sommes en présence de deux amendements. Le premier de M. Stroehle, tendant à la suppression de la parenthèse.

Mis aux voix, cet amendement est *adopté à la majorité.*

Le second, est un amendement de M. Bovet repris par M. Malche, demandant la création d'une catégorie d'élèves bien doués, tout en maintenant celles prévues par M. Chantrens.

M. P. Bovet propose de laisser tomber la 4e catégorie : « élèves anormaux ».

Cet amendement est adopté.

La thèse III est ainsi formulée : L'école primaire élémentaire est l'école fondamentale unique. Son organisation, ses programmes et ses méthodes doivent être assez parfaits pour permettre la suppression des classes secondaires faisant double emploi avec les classes primaires correspondantes. Dans toutes les localités où la chose est possible, les élèves seront répartis en trois catégories, selon le degré de leur développement intellectuel et de leurs connaissances:

A. Elèves bien doués ;

B. Elèves ordinaires à scolarité normale ;

C. Elèves retardés.

Thèse IV. — M. Stroehle. — Je regrette de devoir prendre encore la parole au sujet d'un détail, mais comme vous avez accepté l'amendement que j'ai eu l'honneur de vous proposer quant à la conclusion III, je suis obligé d'en proposer un semblable aux conclusions IV et V.

A la conclusion IV, je propose de supprimer, au second alinéa, les mots « de première année ». (*Vives protestations.*)

Il faut en effet que cette conclusion soit le plus large possible et puisse être adoptée par les divers cantons, en leur laissant la liberté d'y apporter telle ou telle restriction.

M. Chantrens, rapporteur. — Je constate ici une fois de plus la nécessité de rédiger des conclusions qui soient générales. Ce qui est admis par tout le monde, c'est qu'il faut avoir parcouru une partie tout au moins du degré su-

périeur pour pouvoir affronter avec succès le programme de l'école supérieure qui demande une certaine maturité d'esprit.

Je m'oppose donc à la proposition de M. Stroehle dans sa forme actuelle.

L'amendement Stroehle est repoussé.

La conclusion IV, sans modification, est adoptée contre deux avis contraires.

Thèse V. — M. BAATARD. — Je demande que cette conclusion soit assez souple, afin de pouvoir contenir l'indication de ce qui se fait à Genève. Nous avons des élèves qui suivent l'enseignement secondaire sans avoir l'ambition d'aller plus loin. Dernièrement eut lieu au Grand Conseil une discussion très vive sur la question de savoir s'il serait utile d'avoir une section réale sans latin. C'est là une conception qui correspond à cette idée qu'un certain nombre de jeunes gens ne désirent pas aller au delà des études secondaires.

Il serait donc sage de remplacer, dans la conclusion, le mot « unique » par « principale », la première phrase deviendrait donc :

« L'école secondaire a pour *principale* fonction... »

Un autre point. Je ne sais pas si M. Chantrens tient beaucoup à cette expression « élèves nécessiteux ». Quant à moi elle me choque un peu. Les élèves nécessiteux seront priés de passer au Département de l'Instruction publique tel ou tel jour pour faire leur déclaration. Il me semble qu'il faut être plus paternel. Dans la loi vaudoise, citée par M. Chantrens — bien qu'il m'ait reproché de n'avoir pas lu son rapport, — on parle « d'élèves de parents peu aisés ». C'est déjà suffisamment triste d'être issu de parents peu aisés sans être qualifiés d'élèves nécessiteux. Je demanderais donc que l'on modifie cette expression en la remplaçant par « enfants de parents peu aisés ».

En troisième lieu, je propose d'intercaler un N° 2 nouveau qui serait ainsi conçu : « qu'elle réalise la sélection des capacités ». De cette façon, on ne sera pas obligé de garder un enfant jusqu'à 19 ans, parce qu'on aura décidé à 12 ans de lui faire faire des études secondaires. C'est là un problème plus important qu'il ne paraît à première vue. Nous avons eu à Genève un homme de grande valeur et d'expérience, prédécesseur de M. Mussard au Département de l'Instruction publique, qui à différentes reprises a déclaré que l'école secondaire, de 12 à 19 ans, devait s'adresser à tout le monde, qu'il ne fallait pas entrer dans le système de la sélection. Aujourd'hui, en présence des faits que nous avons constatés, que M. Lapie vous a également montrés, nous sommes obligés de reconnaître qu'il est nécessaire d'opérer une sélection, quel que soit le point de vue auquel on se place, que ce soit dans l'intérêt matériel des jeunes gens ou dans l'intérêt du recrutement des carrières libérales, par conséquent dans l'intérêt supérieur du pays.

Je me résume en vous proposant trois amendements :

1. Remplacer « unique » par « principale ».
2. Remplacer « élèves nécessiteux » par « élèves de parents peu aisés ».
3. Ajouter un nouveau paragraphe sous N° 2 : « qu'elle réalise une sélection des capacités ».

M. MATTHEY. — Je crois que nous devons exprimer ici entièrement notre opinion et qu'en fin de compte ce seront les autorités qui décideront. C'est pour cela, qu'en ce qui me concerne, je maintiens mon point de vue quant à

l'entrée à l'école secondaire des élèves qui se vouent aux études scientifiques. Je vous propose de fixer cette entrée à l'âge de 13 ans, tout en regrettant que nos législations cantonales ne nous permettent pas de fixer une époque, puisque les différents degrés ne correspondent pas.

La conclusion V deviendrait donc, dans son deuxième alinéa :

« Elle admet *pour les études classiques* les élèves ayant achevé... »

Et j'adjoindrai un second alinéa nouveau ainsi conçu :

« Elle admet, avec l'exigence d'une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, les élèves ayant parcouru le degré supérieur de l'école primaire ».

M. CHANTRENS, rapporteur. — Je suis heureux de constater que M. Baatard n'est pas opposé, quant au fond, à ma conclusion V. Il est d'accord de considérer que l'école secondaire a pour principale fonction de préparer aux études supérieures. Je tiens cependant au mot « unique », plus qu'au mot « principale » et ceci pour trois raisons : pour des motifs d'ordre, de bon sens et d'économie.

D'ordre. L'école secondaire travaillera avec d'autant plus de fruit qu'elle saura mieux vers quel but doivent tendre ses efforts et dans quel sens elle doit interpréter son programme.

De bon sens. Le résultat éducatif de l'enseignement secondaire ne sera atteint qu'à la condition que les études soient complètes. Si l'on permet à certains élèves de faire une partie seulement des études secondaires, nous risquons de ne former que des esprits superficiels, insatisfaits et mal équilibrés.

D'économie ! Cela est évident, parce qu'il est immoral de dépenser deux fois plus d'argent qu'il n'en faudrait pour obtenir un résultat équivalent.

M. Baatard, d'autre part, propose de remplacer « nécessiteux » par « peu aisés. » Tout à l'heure on m'a reproché d'avoir usé de deux qualificatifs pour l'école primaire supérieure et maintenant on me reproche de n'en employer qu'un seul pour caractériser les élèves dont la situation est précaire. Je ne tiens pas particulièrement à ce mot « nécessiteux », mais je ne trouve pas qu'il ait quelque chose de blessant pour les élèves dont il est fait mention. Je le préfère toutefois à « peu aisés » ; car enfin, où sera la limite ? Pour ma part, je vous demande de conserver le texte tel que je vous le propose.

M. Baatard voudrait introduire un amendement qui spécifie que l'école secondaire procède à la sélection des capacités.

Mon rapport n'ayant pas trait aux questions pédagogiques secondaires, je ne me suis pas occupé de ce qu'il pourrait advenir des élèves de l'école secondaire. Ce n'est pas à nous, maîtres primaires, de nous mêler d'une question qui ne nous regarde pas directement. Libre aux maîtres secondaires, s'ils veulent faire usage des principes généraux de mon programme, d'en faire un règlement d'application dans lequel ils décideront que la sélection doit avoir lieu chez eux.

Je vous demande par conséquent de ne pas accepter l'amendement de M. Baatard.

M. Matthey n'est pas rassuré et il propose un amendement qui ne me paraît pas très clair. M. Matthey fait une distinction entre les classiques et les scientifiques. Il y aurait un danger pour nous dans cette distinction. En effet,

comme nous l'avons déjà constaté, les législations cantonales ne concordent pas exactement. Je vous propose de repousser cet amendement.

M. HOCHSTAETTER, professeur de mathématiques dans l'enseignement secondaire, président de la S. P. G. — Il me semble qu'une des difficultés de cette rédaction vient de la terminologie, et puisque les législations cantonales ne correspondent pas, ne pourrait-on pas exprimer les degrés en âges au lieu de parler d'un passage d'un degré primaire supérieur à un degré secondaire ?

M. CHANTRENS, rapporteur. — Je ne voudrais pas paraître intransigeant vis-à-vis du canton de Neuchâtel et c'est la raison pour laquelle je vous propose une rédaction un peu différente de celle de M. Matthey, qui pourra peut-être concilier les deux points de vue. « L'école secondaire a pour unique fonction de préparer aux études supérieures. Elle admet sans examen les élèves ayant parcouru *au moins* avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique... » quitte au canton de Neuchâtel de décider que cela n'est pas assez.

M. BAUER. — Je ne puis pas accepter ainsi la dernière rédaction de M. Chantrens. En introduisant ces deux mots « au moins » on pourra permettre à certains élèves qui se destinent à l'école secondaire scientifique, de ne pas avoir accompli complètement le cycle nécessaire de l'école primaire avant de passer dans une classe supérieure.

Je prends un exemple : nous avons des élèves qui sortent de sixième primaire pour entrer en troisième scientifique ; leurs parents pourraient chercher à leur faire escamoter la sixième en les faisant passer de la cinquième primaire en troisième du gymnase scientifique. Il faut être extrêmement précis.

Je comprends parfaitement la proposition de M. Matthey, mais je crois qu'en s'y associant M. Chantrens ne reste pas dans la ligne de l'école unique. Ce que nous cherchons, c'est de laisser le plus longtemps possible les enfants du peuple avec ceux qui feront plus tard des études secondaires.

Mme TISSOT. — Je suis fâchée d'allonger la discussion, mais ce procédé de sélection me chicane. Il y a une sélection que je ne comprends pas bien. Les enfants passeront sans examen, mais avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique. Qui fixera cette moyenne ? Les maîtres ! mais alors c'est une sorte de droit d'examen que vous donnez au maître et il me semble que c'est un peu dangereux. Nous le voyons à la pratique. Des enfants de même force ont des chiffres qui peuvent varier de deux et même trois unités uniquement par la manière d'apprécier du maître. Faites passer les enfants sans examen, vous aurez des parents peut-être très ambitieux qui voudront que leurs enfants soient admis à tout prix dans les classes secondaires : ils pousseront au français et à l'arithmétique au détriment des autres branches et du développement général et les enfants arriveront avec des chiffres suffisants, mais qui n'indiqueront pas du tout leur véritable valeur. Il faudrait un congrès entier de deux jours pour résoudre ce problème et je crois qu'il y a là une révolution qui s'établit sur des principes extrêmement fragiles, et qui mériterait une discussion très approfondie.

Mlle DESCŒUDRES. — Il me semble que ce que vient de dire Mme Tissot est parfaitement exact et je me demande si la proposition de M. Baatard ne serait pas très juste aussi. Je trouve que cette sélection est tellement importante

qu'elle ne paraît pas assez dans les conclusions. Nous qui avons fait des études, nous voyons souvent des gens du peuple qui ne demanderaient pas mieux que d'avoir les mêmes jouissances intellectuelles que nous. Il faut absolument éviter toute injustice dans cette sélection. Il faudrait, il me semble, voter l'amendement de M. Baatard.

Le fondateur de « Pour l'avenir » nous citait quelques enfants qui peuvent continuer leurs études grâce à cette institution, et il nous disait dans quelle situation précaire ils sont à la maison. Il me semble qu'il faudrait arriver à ce que tout le monde puisse faire des études secondaires.

M. MATTHEY n'est pas satisfait du mot « au moins » introduit par M. Chantrens. Il propose une autre rédaction.

M. MALCHE, directeur de l'Enseignement primaire à Genève. — Je ne pensais pas intervenir dans cette discussion qui se prolonge beaucoup, mais puisque on a mis en question ce procédé de sélection, je crois qu'il faut nous y arrêter un instant. Je trouve en effet assez risqué de confier le recrutement de l'enseignement secondaire au jugement de la multiplicité des maîtres de classes sur deux matières seulement : le français et l'arithmétique. Vous aurez forcément des différences considérables dans la manière de mettre les notes et la justice sociale sera sensiblement diminuée.

Le résultat de cette sélection sera que le futur Newton qui est dans un état inférieur à cause de la période de croissance ne sera pas admis et qu'un autre beaucoup moins doué que lui mais dont le développement physique n'aura pas agi sur le développement de l'intelligence, sera admis à l'école secondaire et y fera une carrière tout à fait mesquine.

Je me demande si cette méthode de sélection tient bien compte de toutes les données du problème. Vous le savez, il y a à l'école des « hurluberlus » qui sont des « chevaux échappés » que l'école n'intéresse guère. Qui vous dit que ces enfants ne seront pas tout à fait remarquables quand ils auront 20 ans ? Il y a les retardés sociaux ; ils sont porteurs de toute l'intelligence voulue, mais ils ont été soumis à une sous-alimentation et ils ont vécu dans un milieu où l'on n'estimait guère l'éducation. Il y a aussi les rêveurs qui deviendront peut-être plus tard des poètes et de grands mathématiciens. Et c'est tout cela qui me préoccupe infiniment, je dois le dire.

Si nous adoptons cette thèse, cela ne pourra être qu'une mesure provisoire et je suis convaincu qu'un prochain congrès pédagogique transformera cette conclusion.

Je ne veux pas proposer, comme il serait conséquent de le faire après ce que je viens de vous dire, l'ajournement de cette conclusion No V, mais je crois que nous ferons bien de l'adopter avec l'idée qu'il s'agit d'une mesure provisoire, car si elle était adoptée dans toute sa rigueur, elle nuirait au bon recrutement de l'enseignement secondaire.

L'amendement de M. Baatard, tendant à remplacer le mot « unique » par « principale » *est adopté.*

L'amendement de M. Baatard tendant à l'introduction d'un second paragraphe qui serait ainsi conçu : « qu'elle réalise une sélection des capacités » *est accepté par* 84 *voix contre* 68.

L'amendement de M. Baatard tendant à remplacer le mot « nécessiteux » par « peu aisés » *est accepté.*

M. MALCHE. — Je demande la parole pour une motion d'ordre. Il me semble que nous pourrions laisser tomber complètement le second paragraphe qui dit : « Elle admet sans examen les élèves ayant achevé, avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire populaire ». Si ce paragraphe tombait, l'amendement de M. Matthey deviendrait inutile.

Mise aux voix, la motion d'ordre est adoptée.

M. MATTHEY. — Nous ne parlerons donc plus des conditions d'examen ; mais je reviens à ma proposition concernant les élèves qui se vouent aux études scientifiques pour ne les admettre qu'à 13 ans, au sortir du degré supérieur.

M. GREC, instituteur à Vevey. — Je me demande où nous allons avec toutes ces suppressions. Le travail de M. Chantrens est le fruit d'une année d'études, les arguments avancés sont mûris et j'estime que si vous supprimez cet alinéa, vous en revenez à l'ancienne organisation. (*Applaudissements et protestations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je fais remarquer à M. Grec et à l'assemblée que la motion d'ordre de M. Malche a été adoptée.

M. MALCHE. — Je voudrais préciser le sens dans lequel nous avons adopté ma motion. Dans son état actuel, la question n'est pas mûre: elle a été proposée dans des termes qui ne peuvent pas être acceptés par tout le monde. Il va bien sans dire que nous ne songeons nullement à l'éliminer, mais nous voudrions que lorsqu'elle reviendra sur le tapis, cette question ait fait l'objet d'un examen approfondi. C'est un ajournement de la question et non pas un enterrement.

M. CHANTRENS, rapporteur. — C'est, me semble-t-il, compliquer beaucoup les choses. Ce que j'ai tenu à faire ressortir par cette conclusion, c'est la nécessité, pour les futurs élèves de l'école secondaire, de faire au moins le programme du degré intermédiaire. C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement. On ne peut pas prendre les élèves avant qu'ils aient achevé le programme intermédiaire ; c'est sur ce point, et sur ce point seulement que j'ai voulu intervenir. Je serais désolé que cette seconde partie de la conclusion fût supprimée, parce qu'alors la conclusion n'aurait plus de portée pour le canton de Vaud.

M. HOCHSTAETTER. — Je regrette qu'on n'ait pas pris en considération ce que j'ai dit tout à l'heure. Quand on parle de degré intermédiaire, cela a un sens dans un canton et non pas dans un autre. C'est une simple question de terminologie ; en parlant d'âge et non plus de période, on éclaircirait beaucoup la discussion.

M. MATTHEY. — Les élèves sortant du degré intermédiaire doivent être âgés d'au moins 11 ans et ceux quittant le degré supérieur ont atteint leur 13e année.

M. DOTTRENS, directeur d'écoles à Genève, secrétaire de la S. P. R. — Il y a, je crois, confusion. Je regrette infiniment que M. Matthey maintienne sa proposition, puisque nous avons voté tout à l'heure la motion d'ordre de M Malche. Si nous l'avons fait, c'était évidemment dans la pensée que M. Matthey retirait sa proposition. S'il la maintient, le vote que nous avons émis est entaché d'erreur.

M. MATTHEY. — J'ai compris la proposition de M. Malche en ce qui concerne les conditions d'admission en ce sens qu'il n'admettait pas que l'école primaire fasse la sélection. Je ne pensais pas que M. Malche faisait aussi allusion au fait que la condition *sine qua non* de l'entrée en classique était d'avoir fait le degré intermédiaire. Quant à moi, je fais la proposition que cette condition soit d'avoir parcouru le degré supérieur avant de pouvoir entrer en scientifique.

M. MALCHE. — Je crois qu'il y a un malentendu. Je ne suis pas du tout d'avis que la sélection pour l'enseignement secondaire doive être faite par l'enseignemnet secondaire lui-même ; c'est au contraire très loin de ma pensée Je serais tout à fait prêt à admettre une modification du texte donnant à peu près la rédaction suivante :

« Elle admet les élèves ayant achevé (à des conditions à déterminer ultérieurement) le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de de l'école populaire. »

Je désire trop que l'école unique devienne une réalité sans cesse grandissante, pour ne pas vouloir que les bons élèves, une fois le cycle des études primaires terminé, puissent entrer mécaniquement à l'école secondaire, et cela à l'exclusion des mauvais. C'est bien pour l'élimination des mauvais éléments que nous n'avons pas pu nous mettre d'accord. Cela provient de ce que la discussion est improvisée. Evidemment, je ne vous propose pas un texte ; je suis absolument incapable de vous indiquer ainsi, au pied levé, un texte qui satisfasse tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est nécessaire de revenir sur le vote qui a été acquis tout à l'heure.

M. MONTANDON, instituteur à Neuchâtel. — J'ai l'impression que nous allons faire des bêtises. Nous sommes fatigués par une très longue séance et je crois que nous allons voter des conclusions qui ne satisferont ni les uns ni les autres.

Je vous propose donc une motion d'ordre qui est la suivante : Renvoyer aux sections cantonales l'examen de cette thèse V, éventuellement de la thèse VI, afin que ce soient les sections cantonales qui, après l'avoir examinée à tête reposée, puissent prendre une décision qui soit vraiment quelque chose de sérieux et non pas une décision comme celle que nous allons prendre tout à l'heure.

M. FLACTION, instituteur à Montreux. — Nous ne pouvons pas nous séparer sans prendre une décision et sans adopter cette conclusion V en réservant peut-être une nouvelle étude. J'estime que vu l'importance du rapport et des conclusions, nous ne pouvons pas terminer le congrès sans prendre de décision sur les conclusions qui sont proposées.

Tout en admettant que tout le monde ne puisse pas souscrire aux termes mêmes de cette conclusion V, je voudrais cependant qu'elle fût votée et acceptée.

M. CHANTRENS, rapporteur. — Je me demande vraiment ce qu'il y a de dangereux à accepter cette idée qu'on ne peut entrer à l'école secondaire qu'après avoir parcouru le cycle des études primaires. Chacun sait ce que signifient « degré inférieur » et « degré supérieur ». Ce sont les termes employés dans les manuels en usage dans les trois cantons romands.

M. Malche voudrait qu'on ne fasse pas d'examen, parce que les maîtres secondaires ne sont pas d'accord.

Je vous demande instamment d'adopter la conclusion telle qu'elle est ; je vous assure que votre conscience ne vous troublera nullement.

M. Grec. — Je vous prie d'accepter l'amendement qui vous a été présenté par notre rapporteur concernant l'adjonction des mots « au moins ». Si nous retirions de la conclusion ce que M. Malche a cru bon de proposer, nous saperions par la base le principe même de l'école unique.

M. le Président. — Nous sommes en présence d'une proposition d'ajournement faite par M. Montandon. Je vais la mettre aux voix. Si elle est repoussée, la discussion continuera.

M. Grec. — Je vous demande instamment de vous opposer à la motion d'ordre de M. Montandon ; c'est un enterrement de première classe.

Mise aux voix, la motion d'ordre est repoussée.

M. le Président. — En ce qui concerne la conclusion V, nous sommes en présence de trois propositions : une de M. Malche, une de M. Matthey, et une sous forme d'amendement proposé par le rapporteur lui-même.

M. Malche. — Je me déclare absolument incapable de rédiger ainsi en dix minutes un texte qui satisfasse tout le monde.

Par gain de paix, je ne me réclamerai pas du vote intervenu tout à l'heure et qui avait sanctionné ma manière de voir. Les votes par surprise ne sont pas admissibles entre nous.

En ce qui concerne le canton de Genève, qui ne semble pas devoir être visé par cet alinéa, je ferai toutes les réserves de droit pour son application.

M. Matthey. — Je vous proposerai la rédaction suivante :

« ... les élèves ayant achevé le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire. Elle admet pour les études scientifiques les élèves âgés de treize ans sortant du degré supérieur. »

M. Chantrens, rapporteur. — Cela me semble entrer dans trop de détails. C'est admettre une distinction entre les classiques et les scientifiques, distinction qu'il n'est pas nécessaire de faire.

La proposition que je vous ai faite sauvegarde toutes les opinions, aussi bien celles du canton de Vaud que celles de Neuchâtel ou de Genève. (*Applaudissements.*)

L'amendement de M. Matthey est repoussé.

La conclusion V amendée est adoptée à la majorité et devient :

V. — L'école secondaire a pour principale fonction de préparer aux études supérieures.

Elle admet sans examen les élèves ayant parcouru, au moins avec une très bonne moyenne de français et d'arithmétique, le programme complet des degrés inférieur et intermédiaire de l'école primaire populaire.

En vue de sa démocratisation, il est désirable :

1. qu'elle soit gratuite pour tous ;
2. qu'elle réalise une sélection des capacités ;
3. qu'elle accorde des subsides aux élèves peu aisés ;
4. que l'importance des bourses d'études accordées aux étudiants peu aisés de l'Université soit sensiblement augmentée.

Thèse VI. — M. DOTTRENS.— Je demanderai une précision de manière à réaliser l'unité au point de vue administratif et pédagogique et de faire tomber la barrière ridicule qui existe entre l'enseignement enfantin et l'enseignement primaire. (*Applaudissements.*)

Les conclusions que nous avons adoptées hier tendent à insuffler à nos méthodes primaires les principes de l'école active, principes qui inspirent les méthodes frœbelienne et montessorienne, en usage à l'école enfantine.

Dans plusieurs cantons, on a supprimé un certain nombre de classes enfantines parce qu'on a constaté que les maîtresses de l'enseignement frœbelien n'étaient pas au bénéfice d'un diplôme semblable à celui des maîtresses de l'enseignement primaire. Ce serait préparer une amélioration très grande de l'enseignement des tout petits, de prévoir dans un avenir aussi rapproché que possible que les maîtresses de l'enseignement frœbelien feront les mêmes études que leurs collègues de l'enseignement primaire. Nous aurions ainsi réalisé au point de vue pédagogique et administratif une réforme extrêmement profonde.

M. Malche disait tout à l'heure qu'il fallait prévoir dans nos conclusions ce que la réalité pouvait apporter demain. Or, nous aurons demain à Genève, pour des causes extra-pédagogiques, des maîtresses primaires qui enseigneront à l'école enfantine. Il est donc normal de prévoir que, dans un avenir prochain, toutes les maîtresses commenceront leur carrière dans l'enseignement enfantin pour la continuer dans l'enseignement primaire.

Si M. le rapporteur est d'accord, je demanderai que l'on ajoute à la conclusion VI les mots : « les candidats à l'enseignement des tout petits et à l'enseignement primaire... »

M. MONTANDON. — Ce n'est pas pour une transformation de la conclusion VI que je prends la parole, mais pour une adjonction. Je regrette qu'il soit si tard, car j'aurais pu vous expliquer plus longuement les raisons de ma proposition. A la page 85, M. Chantrens fait un graphique très intéressant; il n'a oublié qu'une chose, c'est d'ouvrir les portes en travers, c'est-à-dire d'envisager la possibilité de passer d'un enseignement à un autre. Il nous a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de cloisons étanches entre les différents enseignements et que l'on pouvait passer d'un logement dans un autre sans de trop grandes difficultés. J'aimerais que dans cette conclusion VI ou peut-être dans une septième on ajoutât : « Dans l'intérêt de l'enseignement il est nécessaire que les programmes soient établis de telle façon que l'étude des branches communes soit faite sur le même plan et d'après un développement équivalent. » On permettrait ainsi à un élève qui s'est fourvoyé de passer de l'enseignement primaire supérieur à l'enseignement secondaire ou de l'enseignement professionnel à l'enseignement secondaire, mais cela seulement s'il y a un même enseignement de base, si les branches principales : français, arithmétique et autres ont été établies sur un même plan. Et là je parle en connaissance de cause, parce qu'à Neuchâtel nous avons une diversité énorme entre les différents programmes : je pourrais donner des exemples frappants.

Il serait donc nécessaire d'ajouter quelque chose à la thèse VI ou d'en faire une septième éventuellement. *(A suivre.)*

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

VIENT DE PARAITRE :

CHRESTOMATHIE FRANÇAISE

PAR

A. Vinet,

revue par Eugène RAMBERT et Paul SEIPPEL.

Tome second. Littérature de la jeunesse. 23e édition entièrement refondue.

1 vol. in-8o, relié, de 662 pages . . . . . Fr. 8.—

Après avoir pris l'avis de plusieurs membres du corps enseignant, M. Paul Seippel, dans son nouveau travail de revision, a fait subir à la CHRESTOMATHIE VINET des modifications importantes, afin de l'adapter aux exigences des programmes scolaires actuels.

La nouvelle édition est condensée en deux volumes. Le tome II a été augmenté de nombreux morceaux extraits de l'ancien tome III et de plusieurs fragments nouveaux. La matière se trouve donc enrichie dans une large mesure. Sans tenir compte des « genres littéraires », on a adopté l'ordre chronologique en ne conservant que trois grandes divisions : **Prose, Poésie** et **Scènes dramatiques**.

Ainsi compris, ce recueil de morceaux choisis est un tableau de la littérature française dans son développement intégral, depuis la *Chanson de Roland* ou Rabelais jusqu'aux meilleurs auteurs contemporains, tels qu'Anatole France ou Maurice Barrès.

Si l'on compare la CHRESTOMATHIE aux ouvrages analogues publiés à l'étranger, on doit lui reconnaître de sérieux avantages. Elle reproduit des morceaux d'une longueur suffisante pour permettre d'étudier avec fruit les grands chefs-d'œuvre ; par contre, elle élague les auteurs de second ordre dont les noms surchargent inutilement la mémoire des élèves. Elle donne une idée d'ensemble du mouvement littéraire moderne que l'enseignement secondaire officiel ignore trop souvent en France. Elle accorde une juste place aux bons écrivains de la Suisse française que notre jeunesse ne doit pas ignorer.

Enfin, depuis près d'un siècle qu'elle passe, de père en fils, entre les mains des écoliers du pays romand, la CHRESTOMATHIE de Vinet a contribué à créer une tradition intellectuelle et morale qu'il importe de maintenir.

RAPPEL : Tome Ier. Littérature de l'enfance et de l'adolescence. 30e édition entièrement refondue. Un volume de 548 pages Fr. 7.50

PIANOS **MAISON CZAPEK**

Fournis. du Conservatoire

Mme Vve Ernst-Czapek Av. du Théâtre et Rue de la Paix

LES MEILLEURES MARQUES Cond. spéciales au Corps enseignant.

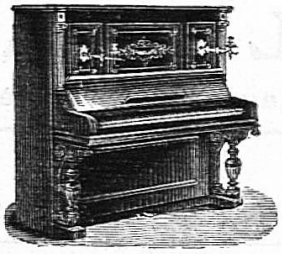

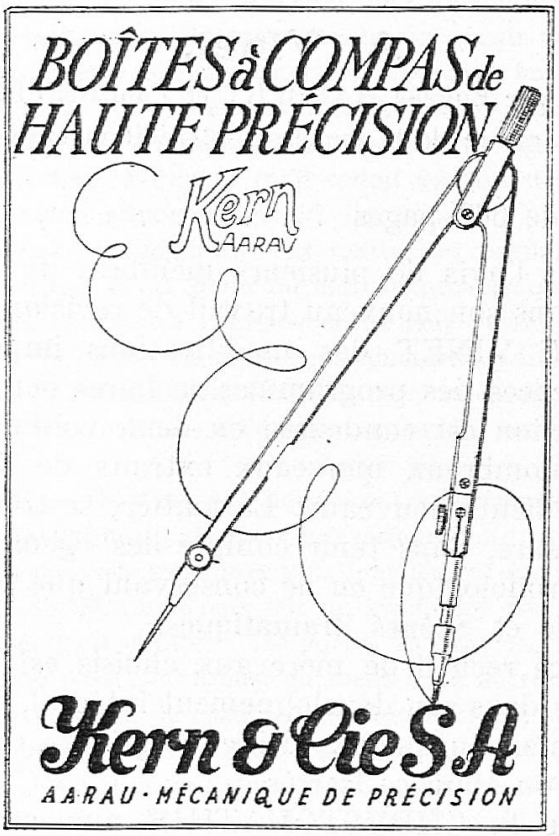

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

HOTEL DENT DU MIDI (Salanfe s. Salvan)

(Alt. 1914 m.) Prix spéc. pour écoles ; soupe, coucher sur paillasse et 1 tasse de café au lait : Prix 2 francs par élève. MM. les instituteurs sont priés d'écrire directement au nouveau tenancier, M. Frapolli, C. A. S., Téléphone Salanfe 35. 12

Imprimeries Réunies S. A., Lausanne. — Librairie PAYOT & Cie, éditeurs responsables.

LXme ANNÉE — No 20. LAUSANNE, 6 septembre 1924.

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET
Chemin Sautter, 14
GENÈVE

ALBERT CHESSEX
Chemin Vinet, 3
LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.
W ROSIER, Genève
H.-L. GÉDET, Neuchâtel.
M. MARCHAND, Porrentruy

LIBRAIRIE PAYOT & Cie
LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE

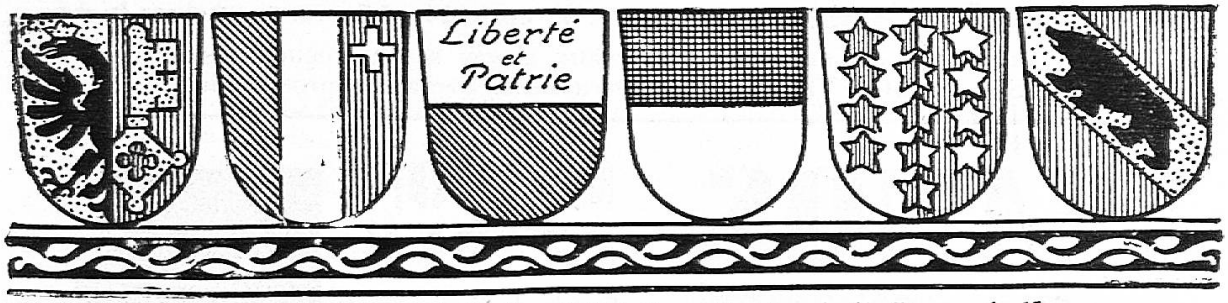

ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8, Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10 Etranger, fr. 15.
Gérance de l'*Educateur* : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125. Joindre 30 cts. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Diplôme d'enseignement dans les classes primaires supérieures

Une session d'examen aura lieu **du 20 au 25 octobre prochain.** Les candidats sont invités à s'inscrire au Département de l'Instruction publique, 1er service, **avant le 27 septembre 1924 à 12 h.** Les candidats qui ont envoyé leur inscription en mai dernier doivent se réinscrire à nouveau. Ils auront à indiquer : 1° quelle est la partie des épreuves (littéraire ou scientifique) qu'ils se proposent de subir ; 2° les œuvres littéraires choisies pour les examens oraux de français et d'allemand.

Service de l'Enseignement primaire.

INSTITUTEUR

Le poste d'instituteur de l'Asile rural vaudois à Echichens est au concours. S'adresser à la **Direction à Echichens**. 59

INSTITUT JAQUES-DALCROZE · GENÈVE

RYTHMIQUE — Plastique animée

Solfège — Improvisation au piano

Cours pour adultes et enfants

COURS SUPÉRIEUR (enseignement complet de la méthode Jaques-Dalcroze)

COURS PÉDAGOGIQUE (préparation à l'enseignement)

Ouverture des cours : Lundi 15 septembre

Les inscriptions des anciens et nouveaux élèves seront reçues dès le 1er septembre, au Secrétariat de l'Institut, 44, Terrassière. Demander prospectus. 60

PIANOS

MAISON CZAPEK

Fournis. du Conservatoire

Mme Vve Ernst-Czapek Av. du Théâtre et Rue de la Paix

LES MEILLEURES MARQUES Cond. spéciales au Corps enseignant.